

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 août 2024 à 19 h

### ORDRE DU JOUR / AGENDA

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the meeting

##### **10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

##### **10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 5 août 2024.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of August 5, 2024 be adopted as submitted.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues le 3 et le 26 juin 2024 à 19 h et à 8 h 30, tels que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That be approved the minutes of the regular and special sittings of the council held on June 3 and June 26, 2024, at 7 p.m. and 8:30 a.m., as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155010

Que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro participe à la Lutte contre la MPR le 4 septembre, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada. Que le conseil encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR.

That the Borough of Pierrefonds-Roxboro participate in the Fight Against PKD on September 4, National Polycystic Kidney Disease (PKD) Awareness Day, as recognized by Health Canada. That the Council encourage the population to support generously the cause of the PKD Foundation of Canada to improve the quality of life for those afflicted with PKD.

**15.02** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155011

Que le conseil proclame le mois de septembre comme étant le mois de la sensibilisation à l'arthrite afin d'aider la Société de l'arthrite du Canada à transmettre le message aux résidents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et ainsi illustrer notre soutien aux personnes atteintes de cette maladie et à leurs familles.

That the Council proclaim the month of September as Arthritis Awareness Month to help the Arthritis Society of Canada bring the message to the residents of the Borough of Pierrefonds-Roxboro and illustrate our support for people living with this disease and their families.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249348004

Que le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Strangers in the Night pour son événement annuel qui se tiendra le 31 août 2024 sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard Saint-Jean à Pointe Claire.

That the Borough Council authorize the loan of the Stageline SL-100 mobile stage to the Strangers in the Night Festival organization for its August 31, 2024 annual event onsite at the Complexe Pointe-Claire, located at 755, boulevard Saint-Jean, in Pointe-Claire.

### 20.02      Subvention - Soutien financier avec convention

CA      Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244991008

Que le conseil d'arrondissement approuve la convention à intervenir entre la Ville et l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal, dans le cadre du programme « Initiative montréalaise de soutien au développement social local ». Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de la Ville. D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 31 113 \$ pour la période du 6 août 2024 au 30 août 2025, entièrement financée par la Ville centre. Que cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

That the Borough Council approve the agreement to be reached between the City and the organization Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal within the program "Initiative montréalaise de soutien au développement social local". That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries Social Development, be authorized to sign the agreement on behalf of the City. To grant to this organization a financial contribution of \$31,113 for the period from August 6, 2024, to August 30, 2025, entirely paid by the central City. That this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

### 20.03      Appel d'offres public

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936014

Octroi du contrat numéro ST-24-06 pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-24-06 for roadworks in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.04** Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1246936013

Octroi du contrat numéro ST-24-07 pour des travaux de construction d'un nouveau local pour machines distributrices dans l'édifice des Travaux publics, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-24-07 for the construction of a new vending machine room in the Public Works building in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.05** Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1246936015

Octroi du contrat numéro ST-24-14 pour des travaux d'aménagement d'une halte piétonne et cyclable au parc Paquin, intégrés au projet du parcours Gouin, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-24-14 for the construction of a pedestrian and bicycle stop at Paquin Park, as part of the Gouin Trail project, in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.06** Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1246936019

Que le conseil d'arrondissement annule le processus d'appel d'offres ST-24-18 pour des travaux d'aménagement d'une aire d'exercice pour chiens et aménagements connexes au parc Victor-P.Gray dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro puisque aucune soumission n'a été reçue.

That the Borough Council cancel public tendering process ST-24-18 for the construction of an exercise area for dogs and related facilities at Victor-P.Gray Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro since no tenders were received.

**20.07** Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1246936021

Que le conseil d'arrondissement annule le processus d'appel d'offres SP-2024-14 pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire et en architecture pour la réhabilitation et la mise à niveau de la station de pompage sanitaire Meighen, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro puisque aucune soumission n'a été reçue.

That the Borough Council cancel public tendering process SP-2024-14 for the acquisition of multidisciplinary engineering and architectural professional services for the rehabilitation and upgrade of the Meighen sanitary pumping station in the Borough of Pierrefonds-Roxboro since no tenders were received.

**20.08** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936018

Octroi du contrat numéro SP-2024-15 pour des services professionnels pour le réaménagement de l'entrée principale de la mairie et de la salle de conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2024-15 or professional services for the redevelopment of the main entrance of the Borough Hall and Council Room in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.09** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936022

Que le conseil d'arrondissement annule le processus d'appel d'offres ST-24-04 puisque le plus bas soumissionnaire n'a pas remédié aux défauts mineurs de sa soumission dans les délais demandés et le prix soumis par le deuxième soumissionnaire est 20 % plus élevé que celui de la dernière estimation établie avant l'ouverture des soumissions.

That the Borough Council cancel the ST-24-04 tendering process since the lowest tenderer did not remedy the minor defects in his tender within the required timeframe and the price submitted by the second tenderer is 20% higher than the last estimate established prior to the tender opening.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1248388006

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 869 341,29 \$ couvrant la période du 27 avril au 28 juin 2024 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1er avril au 31 mai 2024 au montant de 11 752,96 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$869,341.29 for the period from April 27 to June 28, 2024, as well as the list of credit cards payments for the period from April 1 to May 31, 2024 in the amount of \$11,752.96.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1244902002

Que le conseil d'arrondissement approuve l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2023 au montant de 4 209 700 \$ soit réparti de la façon suivante:

- qu'un montant de 23 730 \$ soit affecté à la stabilisation des coûts de déneigement;
- qu'un montant de 7 400 \$ soit affecté à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
- qu'un montant de 200 000 \$ soit affecté à la réserve pour l'équilibre budgétaire;
- que le solde de 3 978 570 \$, du surplus de 2023, soit considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement.

That the Borough Council approve the allocation of management surplus released from the Financial year 2023 in the amount of \$4,209,700 be shared out as follows :

- that an amount of \$23,730 be allocated to stabilize snow removal costs;
- that an amount of \$7,400 be allocated to stabilize "occupational health and safety" costs;
- that an amount of \$200,000 be allocated to the balanced budget reserve;
- that the balance of \$3,978,570, from the 2023 surplus decisions, be considered as a free surplus for the use of the Borough.

- **30.03** Délivrance de permis

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1247170001

Que le conseil d'arrondissement autorise le remboursement de l'excédent des frais de permis perçus, soit 199 868,81 \$, représentant la différence entre l'ancienne demande de permis et la nouvelle demande de permis, puisque le projet final est de moindre envergure dans le cadre du projet de développement au 240, chemin de la Rive-Boisée. Que cette somme soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize the reimbursement of the excess permit fees collected, in the amount of \$199,868.81, representing the difference between the old permit application and the new permit application, since the final project is on a smaller scale within the framework of the development project at 240, chemin de la Rive-Boisée. That this amount be paid according to the financial information mentioned in the decision-making document.

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453007

Que soit adopté le règlement CA29 0018-2 modifiant le règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public afin d'intégrer des clauses communes à tous les arrondissements afin d'avoir un meilleur cadre normatif pour limiter la durée des obstructions, la superficie des occupations temporaires et leurs impacts visuels.

That be adopted by-law CA29 0018-2 amending by-law CA29 0018 concerning occupancy of public property in order to integrate clauses common to all Boroughs and provide a better normative framework to limit the duration of obstructions, the area covered by temporary occupations and their visual impacts.

### 40.02 a) Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707020

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-64 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale (h1) isolée » dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-64 amending zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "detached single-family (h1) housing" in H2-5-322 zone as well as the related standards.

### 40.02 b) Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707020

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet de règlement CA29 0040-64 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale (h1) isolée » dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent. Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue conformément à la loi le lundi 9 septembre 2024 à 18 h 00 dans la salle du conseil à la mairie d'arrondissement et qu'à cette fin soient publiés les avis publics requis.

That be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-64 amending zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "detached single-family (h1) housing" in H2-5-322 zone as well as the related standards. That a public consultation meeting be held in accordance with the law on Monday September 9, 2024, at 6:00 p.m. in the council room at the Borough Hall and for this purpose be published the required public notices.

**40.03** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1246765009

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0061-3 modifiant le règlement CA29 0061 concernant l'usage des parcs afin d'apporter des spécifications concernant les feux de cuisson.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0061-3 amending by-law CA29 0061 concerning the use of parks in order to provide specifications regarding cooking fires.

**40.04** Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1240207003

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0141 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0141 will be presented authorizing the borrowing of \$3,000,000 for the realization of road repair work and related work in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**40.05** Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1240207004

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0142 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0142 will be presented authorizing the borrowing of \$4,500,000 for work related to the municipal buildings and the acquisition of office furniture and computer equipment for the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**40.06** Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1240207005

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0143 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0143 will be presented authorizing the borrowing of \$4,500,000 for the redevelopment of parks and green spaces within the territory of the Borough of Pierrefonds Roxboro.

**40.07** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707019

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution PP-2023-002-1 modifiant la résolution numéro CA23 29 0274 du PP-2023-002 adoptée à la séance extraordinaire du 20 octobre 2023 en ajoutant la disposition suivante : de permettre que les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment, soient recouverts à une proportion minimale de 75 % de maçonnerie, de fibrociment de haute densité, de béton architectural ou de verre et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

That the Borough Council adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction and occupancy proposals for an immovable (PPCMOI) first draft resolution PP-2023-002-1 modifying resolution number CA23 29 0274 for PP-2023-002 adopted at the October 20, 2023 special sitting by adding the following provision: to allow the walls of the first floor, calculated on a height of 2.3 m above the foundation of the building, to be coated in a minimum proportion of 75% of masonry, of high-density fiber-cement, of architectural concrete or of glass and that, notwithstanding any contradicting provisions in zoning by-law CA29 0040.

**40.08** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300011

Dérogation mineure au 4 439, rue Côté visant à permettre, dans la zone H1 4-246, pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, lot 1 072 141, un mur d'une fondation hors-sol de la façade principale d'une hauteur de 940 mm au lieu du maximum requis de 400 mm, tel que mentionné à l'article 260 du règlement de zonage et des murs recouverts de vinyle au lieu de la maçonnerie jusqu'au niveau de la sous-face du toit, tel que mentionné à l'article 262 du règlement de zonage.

Minor exemption at 4 439, rue Côté aiming to allow, in the H1-4-246 zone, for the extension of an existing detached single-family residential building, lot 1 072 141, an above-ground foundation wall on the main façade with a height of 940 mm instead of the required maximum of 400 mm, as mentioned in section 260 of the zoning by-law and vinyl-covered walls instead of masonry up to the underside of the roof, as mentioned in section 262 of the zoning By-law.

**40.09** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300014

Dérogation mineure au 21 269, boulevard Gouin Ouest visant à permettre, dans la zone P 1 101, pour un bâtiment accessoire isolé, lot 4 304 307, un garage détaché situé en cour avant et ayant des murs recouverts à une proportion de moins de 80% de pierre, de brique, de panneaux de béton architectural ou de verre.

Minor exemption at 21 269, boulevard Gouin Ouest aiming to allow, in the P-1-101 zone, for a detached accessory building, on lot 4 304 307, a detached garage located in the front yard and having walls covered with less than 80% stone, brick, architectural concrete panels or glass.

**40.10** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300012

Dérogation mineure au 4 965, boulevard Saint-Jean visant à permettre, dans la zone C-4-281 pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, lot 1 842 646, trois enseignes affichant le menu de service à l'auto d'un service de restauration au lieu du maximum requis de deux enseignes et deux enseignes extérieures à plat sur le toit du bâtiment et le remplacement de cinq boîtiers par un seul sur une enseigne pylône dérogatoire.

Minor exemption at 4 965, boulevard Saint-Jean aiming to allow, in the C-4-281 zone, for a business located in a detached commercial building, on lot 1 842 646, three signs displaying a restaurant's drive-thru menu, instead of the required maximum of two signs and two exterior signs lying flat on the roof of the building and the replacement of five boxes by a single one on a derogatory pylon sign.

**40.11** Urbanisme - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300013

Dérogation mineure au 10 500, boulevard Gouin Ouest visant à permettre, dans la zone C 7 424, pour un bâtiment multifamilial de trois étages isolé projeté, lot 1 388 650, une hauteur du bâtiment de 10,76 m au lieu du maximum requis de 10 m.

Minor exemption at 10 500, boulevard Gouin Ouest aiming to allow, in the C-7-424 zone, for a proposed three-storey detached multi-family building, on lot 1 388 650, a building height of 10.76 m instead of the required maximum of 10 m.

**40.12** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453011

P.I.I.A. pour le remplacement du revêtement de la toiture en tôle par un nouveau revêtement métallique à joint debout de couleur grise pour un bâtiment unifamilial en secteur de valeur exceptionnelle situé au 21 285, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 977 249 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the replacement of the existing tin roof cladding with new grey standing seam metal cladding for a single-family building in an area of exceptional value at 21 285, boulevard Gouin Ouest, on lot 1 977 249 of the Quebec cadastre.

**40.13** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453009

P.I.I.A. pour l'agrandissement en cour arrière du bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 18 555, rue Joseph-Lahaie, sur le lot 2 590 743 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the rear extension of the semi-detached single-family dwelling located at 18 555, rue Joseph-Lahaie, on lot 2 590 743 of the Quebec cadastre.

**40.14** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707017

P.I.I.A. pour l'installation d'une clôture autour de la piscine au 5 865, rue Murray, sur le lot 1 841 905 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the installation of a fence around the swimming pool at 5 865, rue Murray, on lot 1 841 905 of the Quebec cadastre.

**40.15** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141006

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment résidentiel, de la catégorie d'usages H4 (habitation collective) de six (6) étages et de cent soixante-et-un (161) logements, situé au 120, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 1 843 193 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a residential building from the uses category H4 (collective housing) of six (6) storeys and one hundred sixty-one (161) units located at 120, chemin de la Rive-Boisée, on lot 1 843 193 of the Quebec cadastre.

**40.16** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453010

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment multifamilial (h3) de trois étages, comprenant 20 unités de logement, situé au 10 500, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 1 388 500 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a three-storey multifamily building (h3), consisting of twenty (20) housing units, located at 10 500, boulevard Gouin Ouest, on lot 1 388 500 of the Quebec cadastre.

**40.17** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707018

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment accessoire situé au 21 269, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 4 304 307 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of an accessory building located at 21 269, boulevard Gouin Ouest, on lot 4 304 307 of the Quebec cadastre.

**40.18** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050010

Que le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 13 juin 2024 soit approuvé tel que soumis.

Que l'« Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

**1. Stationnement réservé aux motocyclettes dans le stationnement des Travaux publics**

Que soient retirés les deux panneaux existants « Stationnement permis moto seulement » dans le stationnement des Travaux publics situé au 14 150, boulevard Gouin Ouest.

Que soient installés trois panneaux numéro « P-150-2 Stationnement interdit, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> nov. excepté motocyclette (Numéro : Sil-16 Silhouette de la motocyclette), un en face de chaque espace réservé aux motos dans le stationnement des Travaux publics situé au 14 150, boulevard Gouin Ouest (Référence au Tome V : 2.18 et à la norme VHR (véhicule hors route) : 1.11.2).

Tel qu'indiqué au croquis numéro **24-91480** joint au dossier décisionnel.

**2. Demande de dos d'ânes sur la 4<sup>e</sup> Avenue Sud entre la 2<sup>e</sup> Rue et la 1<sup>re</sup> Rue**

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V – Signalisation routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable, à proximité du 115, 4<sup>e</sup> Avenue Sud et en face du 85, 4<sup>e</sup> Avenue Sud.

Que soit retiré le panneau P-70-4-40 « Limite de vitesse » « Maximum 40 secteur » situé du côté opposé de la rue du 119, 4<sup>e</sup> Avenue Sud et qu'il soit remplacé par un panneau P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » (Référence au Tome V : 2.9).

Tel qu'indiqué au croquis numéro **23-104531** joint au dossier décisionnel.

**3. Plainte de stationnement sur la rue du Bocage près du chemin de la Rive-Boisée**

Que soit installé du côté nord de la rue du Bocage, à une distance d'environ 30 m de l'intersection du chemin de la Rive-Boisée, un panneau P-150-2-D « Stationnement interdit », avec flèche vers la droite, afin d'interdire le stationnement de ce point jusqu'à l'intersection.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **24-86357** joint au dossier décisionnel.

#### **4. Problème de stationnement sur la rue Bristol entre les rues Richmond et Wagner**

Que soit retirée du centre de la rue de Bristol, à la limite de propriété des adresses civiques 13 274 et 13 278, la balise de vitesse flexible indiquant la limite de vitesse de 40 km/h.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **24-108894** joint au dossier décisionnel.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on June 13, 2024, be approved as submitted.

That "Annex A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

##### **1. Parking reserved for motorcycles in the Public Works parking lot**

That the two existing signs "Parking permitted for motorcycles only" be removed from the Public Works parking lot at 14,150 boulevard Gouin Ouest.

That be installed three signs numbered "P-150-2 No parking, from April 1 to November 1, except for motorcycles (Number: Sil-16 Silhouette of motorcycle)", one in front of each space reserved for motorcycles in the Public Works parking lot located at 14 150, boulevard Gouin Ouest (Reference to Volume V: 2.18 and OHV (off-highway vehicle) standard: 1.11.2).

As indicated on sketch number **24-91480** attached to the decision-making summary.

##### **2. Request for speed bumps on 4<sup>e</sup> Avenue Sud between 2<sup>e</sup> Rue and 1<sup>re</sup> Rue**

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with the standards of Tome V – Signalisation routière of the Ministère des Transports et de la Mobilité durable, near 115, 4<sup>e</sup> Avenue Sud and in front of 85, 4<sup>e</sup> Avenue Sud.

That be removed the sign P-70-4-40 "Speed limit" "Maximum 40 sector" located on the opposite side of the street at 119, 4<sup>e</sup> Avenue Sud and replaced with a sign P-70-2-30 "Speed limit 30 km/h" (Reference in Volume V: 2.9).

As indicated on sketch number **23-104531** attached to the decision-making summary.

##### **3. Parking complaint on rue du Bocage near chemin de la Rive-Boisée**

That, on the north side of rue du Bocage, at a distance of approximately 30 m from the intersection with chemin de la Rive-Boisée, a P-150-2-D "No Parking" sign, with an arrow pointing to the right, be installed to prohibit parking from this point to the intersection.

As indicated on sketch number **24-86357** attached to the decision-making summary.

#### **4. Parking problem on rue Bristol between rues Richmond and Wagner**

That the flexible speed marker indicating the 40 km/h speed limit be removed from the center of rue de Bristol, at the property line of civic addresses 13 274 and 13 278.

As indicated on sketch number **24-108894** attached to the decision-making summary.

### **51 – Nomination / Désignation**

#### **51.01** Nomination / Désignation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244991009

Que le conseil d'arrondissement autorise la nomination des personnes suivantes afin de former le Conseil des aînés de Pierrefonds-Roxboro du 6 août au 31 décembre 2024 : Mesdames Donna Lalonde et Monique Worth ainsi que monsieur Claude Poirier et le retrait de madame Diane Meunier et de monsieur Lorenzo Salvaggio.

That the Borough Council authorize the appointment of the following persons to form the Pierrefonds-Roxboro Seniors' Council from August 6 to December 31, 2024, Mrs. Donna Lalonde, Mrs. Monique Worth as well as Mr. Claude Poirier and the withdrawal of Mrs. Diane Meunier and Mr. Lorenzo Salvaggio.

#### **51.02** Nomination / Désignation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244991010

Que le conseil d'arrondissement autorise la nomination des personnes suivantes afin de former le Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro du 6 août au 31 décembre 2024 : Madame Jessica Williams-Daley ainsi que messieurs Jason Djeudje et Alexander Warth et le retrait de madame Kalla La Fortune.

That the Borough Council authorize the appointment of the following persons to form the Pierrefonds-Roxboro Youth Council from August 6 to December 31, 2024: Mrs. Jessica Williams-Daley as well as Mr. Jason Djeudje and Mr. Alexander Warth and the withdrawal of Mrs. Kalla La Fortune.

## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707016

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 5 juin et 10 juillet 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meetings held on June 5 and July 10, 2024.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1242155010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Proclamer le 4 septembre comme étant la Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada et que le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fondation canadienne de la MPR encourage les maires à se joindre à la lutte contre la maladie polykystique des reins (MPR) en accordant davantage de visibilité à cette maladie génétique potentiellement mortelle ainsi qu'à l'impact qu'elle engendre sur la vie de 66 000 Canadiens à l'échelle nationale.

La mission de la Fondation canadienne de la MPR consiste à promouvoir la recherche, la mobilisation, l'éducation, le soutien et la sensibilisation afin de trouver des traitements contre la maladie MPR et sa méthode de guérison afin d'améliorer la vie de toutes celles et ceux qui en souffrent.

Santé Canada reconnaît le 4 septembre comme étant la Journée nationale de sensibilisation à la maladie MPR.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En 2022 - sommaire décisionnel 1222155010  
En 2023 - sommaire décisionnel 1232155019

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire participer à la Lutte contre la MPR le 4 septembre, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR), telle que reconnue par Santé Canada et le Conseil d'arrondissement encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR et ce, afin d'améliorer la qualité de vie de celles et ceux affligés par la MPR.

**JUSTIFICATION**

Sans objet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **MONTRÉAL 2030**

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) - il s'agit d'une proclamation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-06-04

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242155011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Proclamer le mois de septembre comme étant le Mois de la sensibilisation à l'arthrite afin d'aider la Société de l'arthrite du Canada à transmettre le message aux résidents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et ainsi illustrer notre soutien aux personnes atteintes de cette maladie et à leurs familles

**CONTENU****CONTEXTE**

Étant donné que tout au long des 76 années d'existence de la Société de l'arthrite du Canada, le soutien de la communauté à l'échelle nationale a été essentiel afin de permettre à l'organisation de remplir sa mission qui consiste à combattre le feu de l'arthrite par la recherche, la défense de la cause, l'innovation, l'information et le soutien.

De plus, l'arthrite est une maladie grave qui cause de la douleur débilante, restreint la mobilité et nuit à la qualité de vie. Six millions de personnes vivant au Canada - soit une personne sur cinq - vivent avec la dure réalité de l'arthrite au quotidien et il n'existe aucun moyen d'en guérir. Si nous n'accordons pas plus d'importance à ce problème de plus en plus criant, le nombre de personnes atteintes d'arthrite au Canada atteindra neuf millions d'ici 2040.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En 2023 - GDD 1232155021

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

Considérant qu'en septembre, au cours du Mois de la sensibilisation à l'arthrite, nous sensibiliserons, mobiliserons et engagerons les communautés à comprendre les effets dévastateurs de l'arthrite et à se joindre à nous afin de mener le combat pour un avenir sans arthrite.

Nous reconnaissons le travail en cours dans l'élaboration d'une stratégie nationale menant au Plan d'action contre l'arthrite qui s'attaquera aux grands enjeux de l'arthrite, notamment la prévention, l'accès équitable aux soins et aux traitements et la sensibilisation à la gravité de la maladie.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

***Non-applicabilité*** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) - il s'agit d'une proclamation.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-06-06

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249348004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement Social (DCSLDS) à faire le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Strangers in the Night pour son événement annuel qui se tiendra le 31 août 2024 au centre commercial Complexe Pointe-Claire. L'organisme est responsable de fournir la main d'œuvre qualifiée pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, H9R 5M9.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'événement Strangers in the Night (SITN) est un gala spectacle organisé au profit de plusieurs organismes. Localement, le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'île est un récipiendaire d'une partie des profits. L'événement est une soirée gastronomique où des restaurateurs locaux offrent leur nourriture à divers kiosques, de type foire alimentaire et où plusieurs prestations musicales d'envergure sont offertes. L'événement est organisé par la Fondation SITN qui a déjà plusieurs événements d'envergure à son actif. Cet événement était un rendez-vous annuel récurrent qui faisait partie de la programmation estivale de l'arrondissement depuis 2018. L'événement a déjà eu lieu dans le stationnement de la Mairie de l'arrondissement pour les éditions 2018 et 2019. Cette année l'événement se déroulera sur le site du centre commercial Complexe Pointe-Claire, 755 Boul. Saint-Jean, Pointe-Claire, QC H9R 5M9.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA23 290126;  
 Résolution CA22 290163;  
 Résolution CA19 29 0169;  
 Résolution CA18 290 169

**DESCRIPTION**

Le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 aide la Fondation à réduire ses dépenses, ce qui lui permet de réaliser un bénéfice plus élevé. Les organismes communautaires identifiés à recevoir une partie de la collecte des fonds vont bénéficier directement de cet événement. Selon la politique de soutien aux événements spéciaux, la DCSLDS ne peut prêter des équipements à un organisme où l'événement est à l'extérieur de son territoire. C'est pour cette raison que la DCSLDS demande une résolution du conseil sur cette demande.

## JUSTIFICATION

Afin de soutenir l'organisme, la DCSLDS aimerait prêter la scène mobile Stageline SL-100 lors de l'événement annuel de la Fondation Strangers in the Night qui aura lieu le 31 août 2024. La livraison et le montage de la scène sont prévus le 28 août 2024 et le démontage ainsi que le retour à l'arrondissement le 3 septembre 2024. L'organisme est responsable de fournir la main d'œuvre qualifiée pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival qui se tiendrait au Complexe Pointe-Claire situé au 755, boulevard. Saint-Jean à Pointe-Claire, H9R 5M9.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Notre contribution n'est pas monétaire mais sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre. Voici le tableau explicatif :

Soutien fourni par l'arrondissement	Montant
Stageline	3 000,00 \$
RH (pro, logisitique, agent de projet)	500,00 \$
SWAT	354,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 854,00 \$</b>

## MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathy DANCSECS  
conseiller(-ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-17

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1244991008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de trente et un mille cent treize dollars (31 113.00 \$) à la Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal, pour la période du 6 août 2024 au 30 août 2025 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Autoriser madame Louise Zampini, cheffe de division, Culture, bibliothèques et développement social ou son remplaçant, à signer la convention au nom de l'Arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ( IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous les autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

Après des travaux d'actualisation menés en 2022 et 2023 avec les parties prenantes des 4 réseaux partenaires, une nouvelle version du cadre de référence est adoptée au conseil municipal du 17 juin 2024 (séance du 18 juin) pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat à l'échelle locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2024-2025 s'élève à un peu plus de 4 M\$ et représente un minimum de 123 000\$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM24 0739 du 17 juin 2024**

Adopter le cadre de référence révisé de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local qui entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2024.

### **CG24 0210 du 18 avril 2024**

Approuver la réception d'une somme de 11M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

### **CG23 0200 du 20 avril 2023**

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

### **CG23 0163 du 20 avril 2023**

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel

la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

### **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

### **CM15 0329 du 24 mars 2015**

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

## **DESCRIPTION**

La TQNOIM œuvre par et pour la communauté en créant un espace d'échange et de prise en charge collective des enjeux de développement social par les citoyens, les partenaires issus des milieux communautaires, institutionnels, collectifs et privés, ainsi que les élus du territoire. Pour l'année 2024-25, le plan de développement social de la Table sera finalisé. Chaque comité thématique sera responsable de la mise en œuvre des actions prioritaires. Les thématiques faisant parties du plan d'action sont le logement, la sécurité alimentaire, la diversité culturelle et la société d'accueil, l'accès aux services, et la transition socio écologique.

Parallèlement à cette démarche, la Table portera trois actions qui sont financées:

1. Le projet Vivre Ensemble, maintenant soutenu par la Table, qui touche la diversité culturelle et la société d'accueil organisera la fête de la Famille de Pierrefonds-Roxboro;
2. Le Projet d'Impact collectif, financé par Centraide, dans sa phase de déploiement se déroule dans Pierrefonds-est et vise à aller vers les communautés culturelles afin de mieux connaître leurs besoins sur le territoire et de développer des canaux de communications;
3. Le Plan de développement d'une communauté nourricière de Pierrefonds qui fournira à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro un plan d'action en sécurité alimentaire pour son territoire.

La Table va également participer de façon active à la revitalisation de la Ferme écologique de Cap St-Jacques.

## **JUSTIFICATION**

Justification de l'adhésion au programme et du financement de la Table de quartier en regard des enjeux locaux

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2024-2025, pour la Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal, s'élève à 123 258 \$ répartis de la manière suivante:

---

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
75 000 \$	17 145 \$	31 113 \$	123 258 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	14%
Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$	16%
TOTAL	<b>31 113 \$</b>	30%

Concernant la contribution allouée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale

§ Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par l'Entente administrative Ville-MESS

§ Cette contribution financière demeure non récurrente.

§ Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

§ Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Clés d'imputation :

**MESS** : 1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003662.052140.00000.00000  
**BF-**  
**SDIS** : 2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003662.052140.00000.00000

## **MONTREAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.
- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Laura VALCOURT)

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro  
Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro  
Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Eve GAUTHIER, 14 mai 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna VALENTE  
conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

Le : 2024-06-26

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.

arrondissements

**Tél :**

**Approuvé le :**

2024-06-26

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246936014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 712 235,96 \$, taxes incluses, à savoir 581 417,11 \$, taxes incluses pour le contrat, 87 212,57 \$ taxes incluses pour les contingences et 43 606,28 \$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à Construction Viatek inc. un contrat pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 581 417,11 \$ - Appel d'offres public ST-24-06 ( 9 soumissionnaires conformes)

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre de son programme complémentaire de planage revêtement (PCPR-Local), l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de voirie sur les rues locales.

Les travaux à réaliser dans le cadre du PCPR-Local consistent à réaliser le planage et le revêtement de la chaussée. Le choix des tronçons de rues a été déterminé par l'arrondissement en fonction du niveau de dégradation de la chaussée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-24-06 a été lancé le 28 mai 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 27 juin 2024, laissant ainsi un délai de 22 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Des addenda ont été publiés :

- Le 6 juin 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 18 juin 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires

La validité des soumissions est de soixante (60) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 27 août 2024.

**JUSTIFICATION**

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 28 mai au 27 juin 2024. Sur les dix (10)

preneurs du cahier des charges, neuf (9) entreprises ont déposé une soumission. En ce qui concerne les motifs de désistement, l'entreprise n'a pas expliqué la raison de son désistement.

La plus basse soumission conforme est celle de Construction Viatek inc.

Le tableau des résultats des soumissions ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire conforme.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction Viatek Inc.	581 417 \$	87 213 \$	668 630 \$
Uniroc construction Inc.	587 924 \$	88 189 \$	676 113 \$
Demix construction	647 579 \$	97 137 \$	744 716 \$
Pavage Multipro	649 739 \$	97 461 \$	747 199 \$
Eurovia Québec construction Inc.	688 961 \$	103 344 \$	792 305 \$
Roxboro excavation Inc.	735 000 \$	110 250 \$	845 250 \$
Les pavages Ultra Inc.	794 864 \$	119 230 \$	914 093 \$
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	825 372 \$	123 806 \$	949 178 \$
Ali Excavation	1 190 134 \$	178 520 \$	1 368 654 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	<b>1 202 445 \$</b>	<b>180 367 \$</b>	<b>1 382 812 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			856 237,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			28,06 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			700 024 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			104,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-714 182 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-51,65 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			7 483 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1,12 %

Parmi les neuf (9) soumissions reçues et analysées, aucune n'a été jugée non conforme ni

rejetée.

L'estimation de l'arrondissement a été établie à partir des prix reçus (printemps 2024) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour le PCPR sur le réseau artériel pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. De plus, les DTNI (Documents techniques normalisés infrastructures) ont été considérés dans l'élaboration des coûts.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1), conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Viatek inc. Une vérification directement sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) confirme que Construction Viatek inc apparaît sur le REA (Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter).

Construction Viatek inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville.

Suite aux travaux, une évaluation du rendement de Construction Viatek inc. sera faite conformément à la grille prévue au cahier des charges.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 668 630 \$, taxes incluses (Contrat + contingences). Le numéro de programme du SIRR: est 55857 - Programme complémentaire de planage-revêtement.

La dépense totale est donc de 712 235,96 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur (581 417,11 \$), un montant de 87 212,57 \$ pour les contingences (15 %) ainsi que les dépenses incidentes (7,5 %) pour un montant de 43 606,28 \$ taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et d'autres imprévus qui ne seraient pas pris en charge par l'entrepreneur.

### **Dépenses assumées par la Direction de la Gestion des Infrastructures Urbaines et des Entraves (DGIUE)**

Un montant de 712 235,96 \$, incluant les taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence local 18-048 programme PCPRLocal\_24\_PFR complémentaire de planage revêtement. Cette dépense sera réalisée à 100% en 2024.

La confirmation de ce financement a été reçue dans une lettre envoyée le 29 novembre 2023 par M. Nam NGUYEN, Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE).

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux débiteront au mois de août et s'échelonnent sur quelques semaines pour se compléter en début du mois d'octobre 2024.

En termes de circulation, ces travaux engendreront des impacts de courte durée pour les

résidents. De manière générale, la circulation locale sera maintenue en tout temps sur le tronçon, à l'exception de certains travaux particuliers. La circulation sera gérée telle que décrite dans le devis Maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) du cahier des charges.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avant le début des travaux, l'Arrondissement informera les citoyens des travaux prévus par courrier postal. Les responsables aux communications de l'arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens au sujet des chantiers, par la diffusion d'information par le biais de l'infolettre et des journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : fin août 2024

Fin des travaux : octobre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Ghizlane KOULILA, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Patrick RICCI, 12 juillet 2024

Louise LEROUX 2, 12 juillet 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Reza AMINI  
ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et

Le : 2024-07-11

infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246936013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 171 806,40 \$, à savoir 143 172,00 \$, taxes incluses pour le contrat, 14 317,20 \$ taxes incluses pour les contingences ainsi que 14 317,20 \$ taxes incluses pour les incidences. Octroyer à la firme AGS Entrepreneur Général Inc. un contrat pour les travaux de construction d'un nouveau local pour machines distributrices dans l'édifice des Travaux publics, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission de 143 172,00 \$. Appel d'offres public ST-24-07 - (8 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent mandat a pour but la construction d'un nouveau local pour machines distributrices dans l'édifice des Travaux publics et l'ajout d'une nouvelle porte dans un mur extérieur permettant aux employés d'aller directement dans la cour du bâtiment.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD- 1236936023 : Annuler le processus d'appel d'offres pour des travaux de construction d'un nouveau local pour machines distributrices dans l'édifice des Travaux Publics dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Appel d'offres public ST-23-24 - 3 soumissions

**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-24-07 a été lancé le 30 avril 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 13 juin 2024 laissant ainsi un délai de 33 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces sont parues dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Trois addenda ont été publiés :

- Le 21 mai 2024 - Demande d'équivalence - Addenda architecture.
- Le 27 mai 2024 - Précision sur travaux non inclus contractuellement.
- Le 30 mai 2024 - Prolongation de la période des visites et de la date limite des questions.

**JUSTIFICATION**

Il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges, parmi lesquels huit (8) ont déposé une soumission. La soumission de la firme AGS Entrepreneur Général inc. est la plus basse conforme.

---

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
AGS Entrepreneur Général Inc.	143 172 \$	14 317 \$	157 489 \$
L. Morin Construction	182 408 \$	18 241 \$	200 649 \$
XO Construction	201 126 \$	20 113 \$	221 238 \$
Le Groupe Saint-Laurent	204 727 \$	20 473 \$	225 199 \$
SA Construction	229 157 \$	22 916 \$	252 072 \$
Construction DGAV	286 000 \$	28 600 \$	314 600 \$
Les Constructions AGLP	343 873 \$	34 387 \$	378 260 \$
Naxo Construction	364 471 \$	36 447 \$	400 918 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	<b>184 673 \$</b>	<b>18 467 \$</b>	<b>203 141 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			268 803,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			70,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			243 429 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			154,57 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-45 652 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-22,47 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			43 159 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			27,40 %

Le prix soumissionné par AGS Entrepreneur Général inc. est de 143 172,00 \$ taxes incluses.

Après vérification de l'admissibilité du fournisseur, l'octroi du contrat à AGS Entrepreneur Général inc. est recommandé. Les vérifications requises ont été faites afin de valider que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'a pas de restriction imposée sur son permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- recommandé par les professionnels.

Le montant de la dépense à autoriser est de 171 806,40 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Après la ristourne de taxes, le montant net à emprunter est de 156 882,14 \$.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés à la construction d'un nouveau local pour machines distributrices dans l'édifice des Travaux publics et l'ajout d'une nouvelle porte dans un mur extérieur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, sont de 171 806,40 \$, taxes incluses, qui couvrent :

- le contrat de l'entrepreneur ( 143 172,00 \$, taxes incluses),
- les contingences de 10% (14 317,20 \$, taxes incluses) et
- les incidences de 10% (14 317,20 \$, taxes incluses).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques

et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de débuter les travaux : Fin septembre 2024.

Durée des travaux : 45 jours.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le sommaire décisionnel est approuvé par Monya Ostiguy, directrice Développement du territoire et études techniques, agissant comme directrice des Travaux publics substitut nommée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 5 juillet 2024, 12 h 30 au vendredi 19 juillet 2024, 12 h 30.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon DIONNE  
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

### ENDOSSÉ PAR

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et  
études techniques

Le : 2024-07-11

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246936015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 522 168,15\$, taxes incluses, à savoir 435 140,13\$, taxes incluses pour le contrat, 43 514,01\$ taxes incluses pour les contingences et 43 514,01\$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à Pavages D'Amour inc. pour des travaux d'aménagement d'une halte piétonne et cyclable au parc Paquin, intégrés au projet du parcours Gouin, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission. - Appel d'offres public ST-24-14 (4 soumissionnaires conformes)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le parcours Gouin est un projet signature réparti dans tous les arrondissements qui sont traversés par le boulevard Gouin pour intégrer des aménagements cyclistes et piétons tout au long du boulevard ou à proximité. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a désigné la portion riveraine du parc Paquin pour réaliser cet aménagement.

De manière non exhaustive, le présent mandat consiste aux travaux d'aménagement d'une halte cyclable et piétonne et comporte l'aménagement de sentiers en asphalte et en pavés de béton préfabriqué, d'une aire de pique-nique ainsi que l'implantation de différentes surfaces telles que : dalles de béton, bordures de béton, réfection d'une partie de la chaussée en asphalte. Ceci inclut aussi la fourniture et l'installation de différents types de mobilier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 290303 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 - Réfection mineure de trottoirs.

**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-24-14 a été lancé le 13 juin 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 4 juillet 2024, laissant ainsi un délai de 15 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Un addenda a été publié :

- Le 20 juin 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires

La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture.

## JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 13 juin au 4 juillet 2024. Sur les huit (8) preneurs du cahier des charges, quatre (4) entreprises ont déposé une soumission. La plus basse soumission conforme est celle de Pavages d'Amour inc.

Le tableau des résultats des soumissions ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis (taxes incluses), les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire conforme.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Pavages D'Amour inc.	435 140 \$	43 514 \$	478 654 \$
Aménagements Sud-Ouest	493 611 \$	49 361 \$	542 972 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	507 049 \$	50 705 \$	557 754 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	608 507 \$	60 851 \$	669 358 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	<b>467 562 \$</b>	<b>46 756 \$</b>	<b>514 318 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			562 184,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			17,45 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			190 704 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			39,84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-35 664 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-6,93 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			64 318 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			13,44 %

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est 522 168,15\$, taxes incluses

Le coût total inclut le contrat de l'entrepreneur (435 140,13\$ taxes incl.) ainsi qu'un montant de 43 514,01\$ taxes incl. pour les contingences (10 %) et un montant de 43 514,01\$ taxes incl. pour les incidences (10 %).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le budget participatif #1.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 19 août 2024

Fin des travaux : 04 octobre 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 16 juillet 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie RACINE  
architecte paysagiste

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-10

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246936019

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le processus d'appel d'offres pour des travaux d'aménagement d'une aire d'exercice pour chiens et aménagements connexes au parc Victor-P.Gray dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Appel d'offres public ST-24-18 - Aucune soumission

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet consiste à aménager une aire d'exercice pour chien au parc Victor-P.-Gray dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ce nouvel aménagement devra être éclairé pour permettre l'usage durant les heures d'ouverture régulières du parc. Sans s'y limiter, les nouveaux aménagements consistent principalement à :

- L'aménagement d'une aire d'exercice pour chien drainée et éclairée (aménagement similaire à l'aire d'exercice existante sur Logan de l'arrondissement);
- L'aménagement de sentiers d'accès;
- L'installation d'une fontaine à boire;
- L'installation de mobiliers divers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-24-18 a été publié le 20 juin 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 18 juillet 2024. La annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électrique du SÉAO.

**JUSTIFICATION**

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres **ST-24-18** à la mairie d'arrondissement, aucune soumission n'a été reçue. C'est la raison pour laquelle une demande d'annulation de cet appel d'offres est soumise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stephanie RACINE  
architecte paysagiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-19

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246936021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le processus d'appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire et en architecture pour la réhabilitation et la mise à niveau de la station de pompage sanitaire Meighen, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Appel d'offres public SP-2024-14 - Aucune soumission

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est responsable du réseau sanitaire secondaire sur son territoire. Il assure la gestion et l'entretien de ce réseau. Après un diagnostic électrique, mécanique et de génie civil de la station de pompage Meighen, il a été mis en évidence qu'un ensemble de travaux sont nécessaires pour réhabiliter et mettre aux normes cette installation. La présente consultation vise à acquérir l'aide d'un professionnel pluridisciplinaire pour mener à bien ces travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public SP-2024-14 a été lancé le 13 juin 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 18 juillet 2024, laissant ainsi un délai de 25 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Deux addenda ont été émis :  
Addenda# 1 : Le 20 juin 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires  
Addenda# 2 : Le 9 juillet 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires

**JUSTIFICATION**

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres SP-2024-14 à la mairie d'arrondissement, aucune soumission n'a été reçue. Malgré que 6 entreprises ont acheté l'appel d'offres, aucune soumission n'a été émise. C'est la raison pour laquelle cet appel d'offres doit être annulé.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une nomination.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division Ingénierie et infrastructures - Développement du territoire et études techniques, agissant comme directeur - Développement du territoire et études techniques , conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 19 juillet à partir de 17 h 00 jusqu'au vendredi 2 août 2024, 17 h 00.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro  
Quoc-Hieu LY, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Quoc-Hieu LY, 23 juillet 2024  
Louise LEROUX 2, 23 juillet 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Insa Keba SANE  
ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-19

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures  
(arr. pierreonds/roxboro)

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246936018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Guillaume Pelletier Architecte inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels pour le réaménagement de l'entrée principale de la mairie et de la salle de conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 128 542,05 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 141 396,25 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de la firme (128 542,05 \$, taxes incluses) et les contingences de 10 % (12 854,20 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public SP-2024-15 - un (1) soumissionnaire - financé par le budget PDI de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent Appel d'offres a pour objet de faire l'acquisition de services professionnels en architecture et en ingénierie (toutes les disciplines requises pour le projet) afin d'élaborer le concept final et de produire des plans et devis pour construction, pour le réaménagement de l'entrée principale et des toilettes de l'accueil ainsi que la salle du conseil de la mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public SP-2024-15 a été lancé le 20 juin 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 11 juillet 2024, laissant ainsi un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Un addenda a été publié : Le 2 juillet 2024 - Report de la date finale de la visite des lieux.

**JUSTIFICATION**

Il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges, Un seul (1) a remis une soumission. La soumission a été analysée en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) et en deuxième étape du processus (Évaluation de l'offres de services incluant les honoraires - enveloppe no 2). Ci-dessous les résultats de l'analyse des soumissions :

Soumissions reçues	Note intérimaire		Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autres (10 % contingences) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Guillaume Pelletier Architecte inc.	84,6		9,30	128 542,05 \$	12 854,20 \$	141 396,25 \$
Dernière estimation réalisée				149 467,50 \$	14 946,75 \$	164 414,25 \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)</b>						
(l'adjudicataire - l'estimation)						- 23 018,00 \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)</b>						
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100						- 15 %

Lors de l'analyse de la soumission reçue, il s'est avéré que l'attestation RQ de la firme Guillaume Pelletier Architecte inc. était manquante. Une lettre pour remédier à ce défaut mineure lui a été envoyée le 24 juillet 2024. Hormis cette information manquante, la soumission reçue est conforme.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Guillaume Pelletier Architecte inc. au montant de sa soumission.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé en totalité par le PDI de l'arrondissement.  
Le montant est réparti comme suit, le tout taxes incluses :

Honoraires professionnels : 128 542,05 \$

Contingences (10%) : 12 854,20 \$

TOTAL : 141 396,25 \$

#### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le sommaire décisionnel est signé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division Ingénierie et infrastructures - Développement du territoire et études techniques, agissant comme

directeur - Développement du territoire et études techniques , conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 19 juillet à partir de 17 h 00 jusqu'au vendredi 2 août 2024, 17 h 00.

La recommandation est signée par madame Louise Leroux, directrice - Relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du greffe , agissant comme directrice d'arrondissement substitut nommée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du jeudi 25 juillet au vendredi 26 juillet 2024 17 heures

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 26 juillet 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Insa Keba SANE  
ingenieur(e)

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-24

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures  
(arr. pierreonds/roxboro)

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246936022

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le processus d'appel d'offres pour des travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Appel d'offres public ST-24-04 (4 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

Les travaux du présent contrat consistent à la réparation de cours d'eau, travaux de drainage, à la réparation de l'arrière des bordures et autres travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'automne 2024. Le présent mandat vise environ xxx adresses différentes dans l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-24-04 a été lancé le 20 juin 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 11 juillet 2024, laissant ainsi un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

**JUSTIFICATION**

Sur un nombre de sept (7) preneurs de cahier des charges, quatre (4) entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix.  
Le plus bas soumissionnaire, Image Urbaine inc., n'était pas conforme. Aucune réponse n'a été reçue suite à la lettre lui demandant de remédier aux défauts mineurs rencontrés (absence des annexes S et H). Le montant du deuxième plus bas soumissionnaire est pour sa part 20% plus élevé que la dernière estimation.

Le tableau suivant présente le résultat des soumissions.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
image Urbaine inc.	164 335 \$	16 434 \$	180 769 \$
Construction Morival	416 265 \$	41 627 \$	457 892 \$
Bucaro inc.	429 317 \$	42 932 \$	472 249 \$
Ali Excavation	594 524 \$	59 452 \$	653 976 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	332 853 \$	33 285 \$	366 138 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			441 221,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			144,08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			473 208 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			261,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-183 370 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-50,63 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			277 123 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			153,30 %

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division Ingénierie et infrastructures - Développement du territoire et études techniques, agissant comme directeur - Développement du territoire et études techniques, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 19 juillet à partir de 17 h 00 jusqu'au vendredi 2 août 2024, 17 h 00.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Insa Keba SANE  
ingenieur(e)

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-24

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures  
(arr. pierreonds/roxboro)

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248388006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition financière pour la période du 27 avril au 28 juin 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de mai et de juin.  
Rapport couvrant la période du 27 avril au 28 juin 2024 qui totalise la somme de 869 341.29\$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 avril au 31 mai 2024 pour un montant de 11 752.96 \$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-23

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1244902002****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens\_services administratifs et greffe , Division des ressources financières\_matérielles et informationnelles

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2023 au montant de 4 209 700 \$ de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro et autoriser le transfert de 231 130 \$ entre les différents comptes de surplus

**CONTENU****CONTEXTE**

Le 14 juin 2024 le Comité exécutif et le 18 juin 2024 le Conseil municipal, adoptaient respectivement la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2023 de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1246254002/CE24 1037/ CM24 0751 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2023, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2023 à des dossiers spécifiques

1234902002/CA23 290206 - Affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2022 au montant de 1 981 600 \$ de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro et autoriser le transfert de 221 000 \$ entre les différents comptes de surplus

1236254001/CE23 1045/ CM23 0748 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2022, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2022 à des dossiers spécifiques

1224902003/CA22 290201 - Affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2021 au montant de 3 300 400 \$ de l'arrondissement Pierrefonds - Roxboro et autoriser le transfert de 1 588 453,00 \$ entre les différents comptes de surplus

**DESCRIPTION**

La présente politique propose l'affectation des sommes provenant du surplus de 2023, par ordre de priorité, jusqu'au maximum des surplus totaux déterminés pour l'arrondissement :

1. Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2023, en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement;
2. Le comblement de la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement jusqu'à

concurrence de 50 % du budget annuel 2023 d'enlèvement de la neige de l'arrondissement à partir des surplus dégagés de cette activité (excluant les activités à répartir);

3. Le comblement d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail » jusqu'à concurrence de 100 % du budget annuel 2023 (précisé sur le document du Service des ressources humaines pour le calcul des résultats de gestion) à partir des surplus dégagés dans cette activité;

4. Le comblement de la réserve pour imprévus jusqu'à concurrence de 1,5 % du budget annuel de l'arrondissement dans la mesure où il existe un solde disponible.

Tout solde du surplus de gestion de 2023, déterminé pour l'arrondissement, est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manoeuvre ou combler certains besoins.

Le budget maximum proposé pour les réserves relatives à l'enlèvement de la neige, « santé et sécurité au travail » et pour les imprévus doit tenir compte du solde déjà inscrit aux livres comptables juste avant de procéder à la répartition des surplus de l'exercice de 2023.

## **JUSTIFICATION**

À partir de ces règles d'affectation du surplus, nous recommandons que le surplus de gestion 2023 soit réparti de la façon suivante:

1. Que la somme de 23 730 \$ soit affectée à la stabilisation des coûts de déneigement;

2.. Que la somme de 7 400 \$ soit affectée à la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;

3.. Que la somme de 200 000 \$ soit affectée à la réserve pour l'équilibre budgétaire;

4. Que le solde de 3 978 570 \$ du surplus de gestion 2023 soit considéré comme un surplus libre, à l'usage de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir intervention financière.

## **MONTRÉAL 2030**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghilaine FISET  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

### ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2024-07-11

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**Tél :** 514-626-5502  
**Approuvé le :** 2024-07-12

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247170001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la construction et de l'occupation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rembourser l'excédent des frais de permis perçus, soit 199 868,81\$, à Rive Boisée Development L.P dans le cadre du projet de développement au 240, chemin de la Rive-Boisée

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 28 juillet 2022, la compagnie Rive-Boisée Development L.P. a payé les frais pour une demande de permis dans le cadre du projet de développement au 240, chemin de la Rive-Boisée à Pierrefonds. Hors, après 2 ans, le projet a changé et la demande de permis originale doit être refaite en considérant les nouveautés dans le projet.

En vertu de l'article 34 du règlement 11-018 34, la demande de permis exigée à l'article 32 doit être faite par le propriétaire ou son mandataire. Cette demande doit comprendre notamment les frais exigés selon le règlement sur les tarifs afin de couvrir les coûts associés à une étude de demande de permis. De plus, en vertu de l'article 36 du règlement, toute révision de la demande de permis exigée qui comporte une modification de la description des travaux énoncée dans cette demande, doit faire l'objet d'une nouvelle demande établie de la même façon que la demande initiale.

Les frais exigés sont précisés à l'article 3 du 23-044 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2024) qui stipule : « 3. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu : 1° pour l'étude d'une demande (nos soulignés) de permis visant 2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit : »

Ainsi, le 28 juillet 2022, la compagnie Rive-Boisée Development L.P., représentée par le groupe Brivia, a payé les frais pour une demande de permis dans le cadre du projet de développement au 240, chemin de la Rive-Boisée à Pierrefonds. Cette demande comprenait initialement 2 bâtiments en 2 phases de construction d'une superficie de 29 685 m2, 12 étages, 261 unités de logements. Brivia a par la suite révisé son projet afin de le réaliser en une seule phase afin d'en limiter les coûts de construction. Le nouveau projet comportera désormais 1 seule phase de construction de 1 bâtiment d'une superficie de 28 687 m2, 12 étages, 226 unités de logements.

Puisque l'objet de la demande initiale a été modifié de façon substantielle et qu'aucune analyse de cette demande n'avait encore été réalisée à ce jour, il a été convenu de procéder au transfert du montant de la demande initiale déposée en 2022 vers la nouvelle demande de permis, dont les frais sont ajustés au nouveau projet, afin de couvrir les frais de la nouvelle demande de permis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

La demande comprenait initialement 2 bâtiments en 2 phases de construction d'une superficie de 29 685 m<sup>2</sup>, 12 étages, 261 unités de logements. Le promoteur et le propriétaire du terrain ont défrayé les coûts de 760 242,61 \$ associés à cette demande de permis. Le mandataire du propriétaire a par la suite révisé son projet afin de le réaliser en une seule phase afin d'en limiter les coûts de construction. Le nouveau projet comportera désormais 1 seule phase de construction de 1 bâtiment d'une superficie de 28 687 m<sup>2</sup>, 12 étages, 226 unités de logements. Les frais associés à la demande de permis pour le nouveau projet sont d'une valeur approximative de 560 373,80 \$.

### **JUSTIFICATION**

Le propriétaire a payé 760 242,61 \$ en juillet 2022 pour un projet de développement. Aujourd'hui, le projet final est de moindre envergure, et la valeur du permis est plutôt 560 373,80 \$, soit une différence de 199 868,81\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conséquemment, la Ville doit rembourser le montant excédentaire perçu, soit 199 868,81\$ qui représente la différence entre l'ancienne demande de permis et la nouvelle demande, à Rive Boisée Development L.P..  
Le financement de ce dossier proviendra des revenus de l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrea SZABO  
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-09

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et  
études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245453007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner avis de motion et adopter le projet de règlement CA29 0018-2, visant la modification du règlement sur l'occupation du domaine public afin d'intégrer des clauses communes à tous les arrondissements afin d'avoir un meilleur cadre normatif pour limiter la durée des obstructions temporaires, leur superficie d'occupation et leurs impacts visuels

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Déoulant du Sommet sur les chantiers tenu en mars 2023, l'ajout de nouvelles dispositions aux règlements d'occupation du domaine public des arrondissements a pour objectif de doter la Ville et les arrondissements d'un cadre normatif plus uniforme et efficace pour assurer une meilleure mobilité sur le territoire, limiter la durée des obstructions temporaires, leur superficie d'occupation et leurs impacts visuels.

Piloté par le Service de la concertation des arrondissements (SCA), ce projet s'est fait en collaboration avec un comité de travail réunissant les équipes techniques des arrondissements de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ainsi que du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR).

Pour atteindre cet objectif, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a décidé d'intégrer les articles proposés par le Service de la concertation des arrondissements à son règlement sur l'occupation du domaine public (CA29 0018) tout en les adaptant à la réalité de son territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- **Le 4 février 2008 - CA08 29 0046** Adoption du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.
- **Le 12 septembre 2016 - CA16 29 0241** Adoption du règlement CA29 0018-1 modifiant le règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public aux fins d'y corriger un renvoi réglementaire.

**DESCRIPTION**

Les différents articles qui sont ajoutés au règlement CA29 0018 ont des buts précis et visent à faciliter l'application de la réglementation en réponse aux enjeux présents sur le territoire.

Les principaux enjeux identifiés auxquels l'arrondissement souhaite répondre par cette modification réglementaire sont les suivants: assurer une meilleure sécurité et mobilité pour tous les usagers du domaine public, favoriser la fluidité des déplacements malgré les entraves, encadrer la durée et la superficie des occupations temporaires du domaine public et encadrer l'impact visuel des chantiers occupant le domaine public. Bien que certains articles proposés permettent de répondre à plus d'un enjeu, une distinction peut se faire selon le détail suivant:

**Pour assurer une meilleure sécurité et mobilité de tous les usagers du domaine public, les articles suivants sont ajoutés:**

« **33.2.** Le titulaire d'un permis d'occupation temporaire du domaine public pour un chantier doit respecter les exigences suivantes :

1° le domaine public ne peut pas être occupé plus de 24 h avant le début réel des travaux ;

2° les travaux ne peuvent pas être interrompus pour une durée de 5 jours ou plus, sans justification raisonnable;

3° seules les balises tubulaires T-RV-10 peuvent être utilisées pour canaliser ou aider à diriger la circulation, sauf si une analyse documentée, signée et scellée par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, démontre qu'en raison notamment, de l'environnement, du débit de la circulation, de la visibilité et de l'achalandage des piétons ou des cyclistes, les balises tubulaires T-RV-7 sont plus appropriées à cette fin;

4° la signalisation temporaire doit être retirée au plus tard dès la fin des travaux.

L'exigence prévue au paragraphe 1° ne s'applique pas à l'installation de la signalisation relative au stationnement qui est encadrée par le chapitre VIII du règlement 868 sur la circulation et la sécurité publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et par les articles 7 et 46 du règlement 159 concernant la circulation routière et la sécurité publique de la Ville de Roxboro.

En cas de non-respect de l'exigence prévue au paragraphe 2° du premier alinéa, l'autorité compétente peut émettre un avis d'interruption des travaux pour inactivité. Après l'émission d'un deuxième avis, l'autorité compétente peut suspendre le permis et démobiliser le domaine public aux frais du titulaire du permis d'occupation du domaine public.

En cas de non-respect de l'exigence prévue au paragraphe 4° du premier alinéa, l'autorité compétente peut, à l'expiration d'un délai de 24 h de la fin des travaux, retirer la signalisation temporaire aux frais du titulaire du permis. ».

« **33.3.** Lorsque l'occupation est autorisée sur ou en bordure du trottoir, le titulaire d'un permis d'occupation temporaire doit, à moins d'indication contraire, maintenir, en tout temps :

- un corridor piéton dégagé, linéaire et continu minimal de 1,5 m de largeur;

- un éclairage adéquat, notamment, mais sans s'y limiter, lorsqu'un trottoir ou un passage est recouvert par une structure. ».

« **33.4.** Le titulaire d'un permis d'occupation du domaine public doit, dans le cas d'une occupation qui nécessite l'aménagement d'un détour pour les piétons, aménager le détour afin d'en assurer l'accessibilité universelle. Notamment, le détour doit pouvoir être emprunté de manière sécuritaire par toute personne ayant des limitations fonctionnelles, y compris celle utilisant un moyen pour pallier son handicap tel une chaise roulante ou un fauteuil électrique. ».

« **33.5.** Lorsque l'occupation empêche la circulation des véhicules routiers, le titulaire du permis doit, à moins d'indication contraire, prendre à sa charge les matières résiduelles domestiques qui ne peuvent être ramassées normalement en façade de bâtiment. Pour ce faire, il doit déplacer les matières résiduelles domestiques à l'endroit indiqué par l'autorité compétente lors de l'émission du permis, sans entraver les voies publiques, pistes cyclables et trottoirs, le tout en respect de la réglementation applicable.

Aucune matière résiduelle domestique ne peut être ramassée directement dans un chantier. ».

« **33.6.** Pendant l'occupation, le titulaire du permis doit, à ses frais, déneiger la voie publique. ».

**Pour encadrer la durée des occupations, l'article 33.1 est ajouté et l'article 33 du règlement est modifié comme suit:**

« **33.** Au terme de la période d'occupation autorisée, le titulaire du permis doit libérer entièrement le domaine public et en retirer tous résidus conséquents à l'occupation.

Lorsque le titulaire prévoit cesser d'occuper le domaine public avant l'arrivée du terme, il doit aviser par écrit l'autorité compétente avant 17 h la veille de la date de la fin révisée de l'occupation. À défaut de quoi, il devra payer le prix d'occupation exigible pour la période indiquée au permis.

En cas d'annulation du permis avant le début de l'occupation ou lorsque l'occupation cesse avant le terme autorisé au permis, le titulaire doit également se conformer au premier alinéa. ».

« **33.1.** Les frais d'étude et de délivrance de permis ne sont pas remboursables. ».

**Pour encadrer la superficie des occupations, les articles suivants sont ajoutés:**

« **32.1.** Sur demande de l'autorité compétente, le titulaire du permis ou une personne en autorité sur les lieux doit lui présenter immédiatement un exemplaire des documents prévus à l'article 32. ».

« **33.7.** Il est interdit de stationner un véhicule de promenade appartenant à une personne physique et utilisé principalement à des fins personnelles dans l'espace faisant l'objet d'un permis d'occupation du domaine public pour un chantier. ».

**Pour encadrer et limiter les impacts visuels des chantiers privés occupant le domaine public, les articles suivants sont ajoutés:**

« **33.8.** Pour une occupation temporaire de 90 jours ou plus dans le cas d'un chantier privé d'envergure, le titulaire du permis doit respecter les normes d'habillage de chantier prévues au Guide en annexe A du présent règlement.

Pour l'application du présent article, un chantier privé d'envergure correspond à la construction d'un bâtiment de 8 logements et plus ou comprenant une superficie de plancher de plus de 600 m<sup>2</sup>. ».

« **33.9.** En plus des exigences prévues à l'article 33.3, le chantier occupant le domaine public doit être délimité par une structure d'habillage conforme aux exigences du Guide.

Cette structure doit être installée dans un délai de 72 heures de la première mobilisation du chantier et dans un délai de 72 heures du début de chaque nouvelle phase de construction.

Les informations suivantes doivent minimalement être affichées sur la structure d'habillage :

1° la nature des travaux;

2° la date de fin des travaux;

3° le nom de l'entrepreneur ou du promoteur des travaux, et si différent, le nom du donneur d'ouvrage;

4° le numéro de téléphone ou le courriel des personnes prévus au paragraphe 3°.

« **33.10.** Il est interdit d'utiliser une structure d'habillage comme support pour afficher de la publicité. ».

Ajout de l'Annexe A - *Guide et normes d'habillage des chantiers privés occupant le domaine public* .

## **JUSTIFICATION**

Intégrer des clauses communes dans les règlements d'occupation temporaire du domaine public des arrondissements, permet d'avoir un meilleur cadre normatif pour limiter la durée des obstructions, la superficie des occupations temporaires et leurs impacts visuels. L'intégration de ces nouveaux articles vise à mieux outiller les inspecteurs d'arrondissement dans leur intervention sur le terrain.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque l'intégration de l'article 33.4 oblige les titulaires de permis d'occupation temporaire du domaine public, dans le cas d'une occupation qui nécessite l'aménagement d'un détour pour les piétons, à aménager le détour afin d'en assurer l'accessibilité universelle. Notamment, le détour doit pouvoir être emprunté de manière sécuritaire par toute personne ayant des limitations fonctionnelles, y compris celle utilisant un moyen pour pallier son handicap tel une chaise roulante ou un fauteuil électrique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

- Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement : 3 juin 2024
- Adoption du règlement : 5 août 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie RICHARD  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-05-15

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248707020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-64 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le règlement de zonage CA29 0040 n'autorise pas l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» dans la zone H2-5-322.

Il est donc proposer de modifier la grille des spécifications H2-5-322 de l'annexe A du règlement de zonage (CA29 0040).

Le projet de règlement est assujetti à la procédure d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

Cette modification vise à ajouter l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» ainsi que des normes de lotissement et de zonage.

**JUSTIFICATION**

s/o

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution CA : 5 août 2024  
Assemblée publique de consultation : 9 septembre 2024  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution : 9 septembre 2024  
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : septembre 2024  
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : 7 octobre 2024  
Certificat de conformité : novembre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le sommaire est signé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division ingénierie et infrastructure, agissant comme directeur de la direction développement du territoire et études techniques, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 19 juillet 17h jusqu'au vendredi 2 août 2024 17h.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Andrea SZABO  
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

Le : 2024-07-23

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures  
(arr. pierreonds/roxboro)

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1246765009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement CA29 0061-3 modifiant le règlement CA29 0061 concernant l'usage des parcs afin d'apporter des spécifications concernant les feux de cuisson

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro veut régulariser l'utilisation des barbecues dans les parcs de son territoire. Pour cela, le règlement CA29 0061 doit être modifié.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 290147 - Adopter le règlement CA29 0061-2 modifiant le règlement CA29 0061 concernant l'usage des parcs afin d'ajouter l'interdiction de fumer dans les parcs de l'arrondissement et d'ajouter la définition du terme fumer

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Vu les articles 130 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) ;

Vu le paragraphe c) de l'article 15 du *Règlement concernant l'usage des parcs* (règlement CA29 0061 ci-joint entré en vigueur le 16 mai 2018[1]) interdisant à quiconque visite ou fréquente un parc de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro d'allumer un feu de cuisson ;

Il est recommandé d'adopter le règlement CA29 0061-3 modifiant le règlement CA29 0061 concernant l'usage des parcs afin d'apporter des spécifications concernant les feux de cuisson.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements

climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 5 août 2024

Adoption du règlement : 9 septembre 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-07-12

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1240207003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2024-2033.

Selon l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le "*conseil d'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville ...*"

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier 1230207002 - CA23 290252 : Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Dossier 1240207001 - CA24 290044 : Modification de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ servira à financer tous les types de travaux de réfection de rues, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 3 000 000 \$ pour le programme de réfection routière (projet investi - 55713) planifié au PDI 2024-2033.

Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois d'août 2024.

- Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de septembre 2024.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2024.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-11

Gaétan BRUNET  
Chef de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles.)

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2  
Directrice - Services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1240207004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2024-2033.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier 1230207002 - CA23 290252 : Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Dossier 1240207001 - CA24 290044 : Modification de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ servira à financer des travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 4 500 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments administratifs (projet investi - 66513) planifié au PDI 2024-2033.  
Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois d'août 2024.
- Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de septembre 2024.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2024.
- Approbation des personnes habiles à voter (article 556 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) en septembre 2024.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghizlane KOULILA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-11

Gaétan BRUNET  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
Directrice - Services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1240207005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2024-2033.

Selon l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le "*conseil d'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville ...*"

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier 1230207002 - CA23 290252 : Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Dossier 1240207001 - CA24 290044 : Modification de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ servira à financer tous les types de travaux dans les parcs locaux, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 4 500 000 \$ pour le programme de réaménagement de parcs anciens (projet investi - 54513) planifié au PDI 2024-2033.

Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois d'août 2024.

- Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de septembre 2024.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2024.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 12 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghizlane KOULILA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-11

Gaétan BRUNET  
Chef de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
Directrice - Services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248707019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution PP-2023-002 (lots 1 388 869 et 1 388 871) adoptée le 20 octobre 2023 afin d'ajouter une disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs d'un bâtiment résidentiel.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il est proposé de modifier la résolution CA23 29 0274 (PP-2023-002) afin d'y ajouter une nouvelle disposition concernant le pourcentage de matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs d'un bâtiment résidentiel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Sommaire décisionnel numéro 1238707020:**

Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 15 logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec sur les lots 1 388 869 et 1 388 871, et établir les normes qui s'y rattachent.

**Résolution: CA23 29 0274 - Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 octobre 2023:**

D'ADOPTER, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment résidentiel de 15 logements sur les lots 1 388 869 et 1 388 871 dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, et ce, nonobstant toute disposition contraire prévue au règlement de zonage CA29 0040;

DE permettre l'usage « habitation multifamiliale (h3) » sur le site, situé dans la zone C-7-412;

D'établir une superficie minimale de terrain à 1 000 mètres carrés;

D'établir une profondeur minimale de terrain à 35 mètres;

D'établir une largeur minimale de terrain à 30 mètres;

DE permettre une structure de bâtiment isolée;

D'établir la marge de recul avant minimale à 2,5 mètres;

D'établir la marge de recul latérale droite minimale à 2,5 mètres

D'établir la marge de recul latérale gauche minimale à 1,5 mètres;

D'établir la marge de recul arrière à 8,5 mètres;

D'établir la hauteur maximale du bâtiment à deux (2) étages;

D'établir la largeur minimale du mur avant à 25 mètres;  
D'établir le rapport logement/bâtiment maximum à 15;  
D'établir le rapport plancher/terrain (C.O.S.) maximum à 1;  
D'établir le rapport bâti/terrain (C.E.S.) maximum à 0,50;  
D'autoriser que l'usage principal « Habitation multifamilial (h3) » soit desservi par un espace de stationnement hors rue, selon les modalités suivantes :  
- 5 cases extérieures incluant 1 case pour personne handicapée à proximité d'une entrée secondaire;  
- Aucune case à l'intérieur du bâtiment;

D'autoriser que les balcons de la cour latérale gauche soient situés à une distance minimale de 1 mètre de la ligne de terrain;  
D'autoriser qu'aucun espace de rangement intérieur ne soit aménagé dans le bâtiment « Habitation multifamilial (h3) »;  
D'autoriser qu'aucune garantie financière ne soit perçues afin de réaliser les aménagements extérieurs, nonobstant l'article 19 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042.

D'ASSORTIR l'acceptation du présent projet particulier de construction aux conditions suivantes :

- a) L'approbation du plan d'aménagement paysager par la Direction Développement du territoire et études techniques;
- b) Que les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;

D'OBLIGER le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront;

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0040, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## DESCRIPTION

Le requérant souhaite utiliser davantage de revêtement métallique en aluminium sur la façade arrière du bâtiment où est proposé une grande fenêtre à 3 panneaux. Ce qui a pour effet de rendre l'élévation arrière non-conforme aux exigences de l'article 262 du Règlement de zonage CA29 0040 :

*Tous les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie « Habitation » doivent être recouverts à une proportion minimale de 80 % de maçonnerie, de fibrociment de haute densité, de béton architectural ou de verre.*

Il est proposé d'ajouter la disposition suivante:

DE permettre que les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment soient recouverts à une proportion minimale de 75% de maçonnerie, de fibrociment de haute densité, de béton architectural ou de verre.

## JUSTIFICATION

## **Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 13 septembre 2023 à 17h30**

Considérant les critères d'évaluation d'une demande de projet particulier à la section IV du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045);

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser la construction d'un bâtiment de 2 étages et de 15 logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec

Recommandée à l'unanimité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

### **MONTRÉAL 2030**

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 13 septembre 2023

Adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution CA : 5 août 2024

Affichage sur le terrain et avis public : n'est pas applicable en vertu du 3e alinéa de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)

Assemblée publique de consultation : n'est pas applicable en vertu du 3e alinéa de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 2<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)

Adoption de la résolution par le CA : 9 septembre 2024

Certificat de conformité : octobre 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

#### **ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Le sommaire est signé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division ingénierie et infrastructure, agissant comme directeur de la direction développement du territoire et études techniques, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 19 juillet 17h jusqu'au vendredi 2 août 2024 17h.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Andrea SZABO  
Cheffe de division permis et inspection

Le : 2024-07-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures  
(arr. pierreonds/roxboro)

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245300011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dérogation mineure 3003380196 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, lot 1 072 141, situé à l'adresse 4439, rue Côté, un mur d'une fondation hors-sol de la façade principale d'une hauteur de 940 mm au lieu du maximum requis de 400 mm, tel que requis à l'article 260 du règlement de zonage; des murs recouverts de vinyle au lieu de la maçonnerie jusqu'au niveau de la sous-face du toit, tel que mentionné à l'article 262 du règlement de zonage et tel que montré sur les plans A-205 et A-206, préparés par G.D. Architecture Design et datés de 2024.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003380196 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, lot 1 072 141, situé à l'adresse 4439, rue Côté, un mur d'une fondation hors-sol de la façade principale d'une hauteur de 940 mm au lieu du maximum requis de 400 mm, tel que requis à l'article 260 du règlement de zonage; des murs recouverts de vinyle au lieu de la maçonnerie jusqu'au niveau de la sous-face du toit, tel que mentionné à l'article 262 du règlement de zonage et tel que montré sur le plans A-205 et A-206, préparés par G.D. Architecture Design et datés de 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 5 juin 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone H1-4-246, pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant :

- Des murs recouverts de vinyle au lieu de la maçonnerie jusqu'au niveau de la sous-face du toit, tel que requis, tel que montré sur les plans A-205 et A-206, préparés par G.D. Architecture Design et datés de 2024 ; et
- Un mur d'une fondation hors-sol de la façade principale d'une hauteur de 940 mm au lieu du 400 mm maximum, tel que requis à la condition qu'une clôture ou de la végétation cache le mur de fondation visible de la voie publique.

Recommandée à l'unanimité.

## DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003380196 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, lot 1 072 141, situé à l'adresse 4439, rue Côté:

- un mur d'une fondation hors-sol de la façade principale d'une hauteur de 940 mm au lieu du maximum requis de 400 mm, tel que mentionné à l'article 260 du règlement de zonage;
- des murs recouverts de vinyle au lieu de la maçonnerie jusqu'au niveau de la sous-face du toit, tel que mentionné à l'article 262 du règlement de zonage,

tel que montré sur les plans A-205 et A-206, préparés par G.D. Architecture Design et datés de 2024.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 5 juin 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 août 2024

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-07

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1245300014****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Demande de dérogation mineure 3003396097 visant à permettre dans la zone P-1-101 pour un bâtiment accessoire isolé, lot 4 304 307, situé à l'adresse 21 269, boulevard Gouin Ouest, un garage détaché ayant des murs du bâtiment recouverts à une proportion de moins de 80% de pierre, de brique, de panneaux de béton architectural ou de verre et situé en cour avant tel que montré sur le plan d'implantation, minute 20 620, préparé par l'arpenteur-géomètre, Martin Gascon, daté du 26 mars 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003396097 visant à permettre dans la zone P-1-101 pour un bâtiment accessoire isolé, lot 4 304 307, situé à l'adresse 21 269, boulevard Gouin Ouest, un garage détaché ayant des murs du bâtiment recouverts à une proportion de moins de 80% de pierre, de brique, de panneaux de béton architectural ou de verre et situé en cour avant et tel que montré sur le plan d'implantation, minute 20 620, préparé par l'arpenteur-géomètre, Martin Gascon, daté du 26 mars 2024

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 juillet 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que le nouveau bâtiment accessoire (garage) remplacera le bâtiment de deux étages « Le Belvédère » situé en cour avant et datant de 1941;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre pour un bâtiment accessoire (garage):

- Que les murs du bâtiment accessoire à partir de la fondation soient recouverts à une proportion inférieure à 80% de pierre, de brique, panneau de béton architectural ou de verre, tel que requis, et
- Qu'il soit situé en cour avant, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 20 620, préparé par l'arpenteur-géomètre, Martin Gascon, daté du 26 mars 2024.

Recommandée à l'unanimité.

## DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003396097 visant à permettre dans la zone P-1-101 pour un bâtiment accessoire isolé, lot 4 304 307, situé à l'adresse 21 269, boulevard Gouin Ouest:

- un garage détaché ayant des murs recouverts à une proportion de moins de 80% de pierre, de brique, de panneaux de béton architectural ou de verre; et
- un garage détaché situé en cour avant tel que montré sur le plan d'implantation, minute 20 620, préparé par l'arpenteur-géomètre, Martin Gascon, daté du 26 mars 2024.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 10 juillet 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 août 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

### ENDOSSÉ PAR

Andrea SZABO  
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

Le : 2024-07-11

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1245300012****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Demande de dérogation mineure 3003397577 visant à permettre dans la zone C-4-281 pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, lot 1 842 646, situé à l'adresse 4965, boulevard Saint-Jean, trois enseignes affichant le menu de service à l'auto d'un service de restauration au lieu du maximum requis de deux enseignes; deux enseignes extérieures à plat sur le toit du bâtiment; le remplacement de cinq boîtiers par un seul sur une enseigne pylône dérogatoire, tel que montré sur le plan du site de Montréal Néon, du chargé de projet Mathieu Venne, daté du 14 mai 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003397577 visant à permettre dans la zone C-4-281 pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, lot 1 842 646, situé à l'adresse 4965, boulevard Saint-Jean, trois enseignes affichant le menu de service à l'auto d'un service de restauration au lieu du maximum requis de deux enseignes; deux enseignes extérieures à plat sur le toit du bâtiment; le remplacement de cinq boîtiers par un seul sur une enseigne pylône dérogatoire, tel que montré sur le plan du site de Montréal Néon, du chargé de projet Mathieu Venne, daté du 14 mai 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 juillet 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement :

- D'approuver la demande visant à permettre trois enseignes affichant le menu du service à l'auto d'un service de restauration au lieu de deux enseignes maximums, tel que requis,

Recommandée à la majorité;

- D'approuver la demande visant à permettre deux enseignes extérieures à plat sur le toit du bâtiment,

Recommandée à l'unanimité;

- De refuser la demande visant à permettre le remplacement de cinq boîtiers par un seul sur une enseigne pylône dérogatoire,

Refusée à l'unanimité.

Le tout tel que montré sur le plan du site de Montréal Néon, du chargé de projet Mathieu Venne, daté du 14 mai 2024.

## **DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure 3003397577 visant à permettre dans la zone C-4-281 pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, lot 1 842 646, situé à l'adresse 4965, boulevard Saint-Jean:

- trois enseignes affichant le menu de service à l'auto d'un service de restauration au lieu du maximum requis de deux enseignes;
- deux enseignes extérieures à plat sur le toit du bâtiment;
- le remplacement de cinq boîtiers par un seul sur une enseigne pylône dérogatoire,

tel que montré sur le plan du site de Montréal Néon, du chargé de projet Mathieu Venne, daté du 14 mai 2024.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 10 juillet 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 août 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Andrea SZABO  
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

Le : 2024-07-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245300013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur une demande de dérogation mineure visant la hauteur de 10,76 m pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de trois étages projetée situé au 10 500, boulevard Gouin Ouest, lot 1 388 650.

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003357014 visant à permettre dans la zone C-7-424 pour un bâtiment multifamilial de trois étages isolé projeté, lot 1 388 650, situé à l'adresse 10 500, boulevard Gouin Ouest, une hauteur du bâtiment de 10,76 m au lieu du maximum requis de 10 m, tel que requis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 juillet 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant la présence de roc dans le sol;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre :

- Une hauteur de bâtiment à 10,76 m au lieu du maximum requis de 10 m.

Recommandée à l'unanimité.

**DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure 3003357014 visant à permettre dans la zone C-7-424 pour un bâtiment multifamilial de trois étages isolé projeté, lot 1 388 650, situé à l'adresse 10 500, boulevard Gouin Ouest:

- une hauteur du bâtiment de 10,76 m, comprenant une marge d'erreur de 0,15 m au lieu du maximum requis de 10 m.

## JUSTIFICATION

Étant donné la présence de roc dans le sol, la hauteur a été établie à 10,61 m par l'arpenteur-géomètre, François Houle, mais un jeu de 15 centimètres a été ajouté afin de s'assurer de respecter cette hauteur maximale et ainsi s'assurer d'être conforme.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 10 juillet 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 août 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-11

Andrea SZABO  
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1245453011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, le remplacement du revêtement de la toiture en tôle par un nouveau revêtement métallique à joint debout pour un bâtiment résidentiel unifamilial en secteur de valeur exceptionnelle situé au 21285, boulevard Gouin Ouest - lot 1 977 249 du cadastre du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée pour le remplacement de la toiture d'un bâtiment unifamilial situé dans un secteur de valeur exceptionnelle, tel qu'identifié à l'Annexe C du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), numéro CA29 0042.

Le remplacement d'une toiture fait partie des interventions qui sont assujetties au chapitre 4: Objectifs et critères relatifs à des usages spécifiques; section 7 : Bâtiments d'intérêt :

**OBJECTIF :** Conserver les caractéristiques architecturales d'intérêt patrimonial et architectural et retrouver les caractéristiques patrimoniales d'origine.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION :** Les travaux projetés sur un bâtiment principal d'intérêt patrimonial devraient lui redonner ses caractéristiques patrimoniales d'origine ou les préserver en ce qui concerne :

- Sa volumétrie;
- Le type, la nature et la couleur de ses matériaux de revêtement extérieur et de recouvrement de sa toiture;
- La dimension et la forme de ses ouvertures;
- La forme de sa toiture;
- Ses ouvertures et saillies.

Malgré ce qui précède, lorsqu'un matériau d'origine n'est plus disponible, il peut être remplacé par un matériau s'en approchant au niveau de son apparence et de sa couleur.

Il est possible de transformer une caractéristique exceptionnelle d'un bâtiment en respectant ou en mettant en valeur l'expression et la composition architecturale en tenant compte des concepts originaux ou y étant compatible, en accord avec sa valeur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

## **DESCRIPTION**

Il est proposé de remplacer le revêtement de la toiture, actuellement en tôle, par un revêtement métallique, tel que décrit à la soumission réalisée en date du 19 juin 2024 par l'entreprise Toiture métallique Canada ainsi que la fiche descriptive du produit, jointes au présent sommaire.

Le revêtement employé sera de type Granite Deep Mat - Amérique du Nord de la compagnie ArcelorMittal (ou équivalent), fait de panneaux métalliques assemblés à joint debout (standing seam panels), de couleur grise.

## **JUSTIFICATION**

Une réponse de la requérante confirmant le respect de la modalité demandée par le comité consultatif d'urbanisme a été reçue et approuvée par la Division de l'urbanisme, permis et inspection en date du 16 juillet 2024.

---

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU 10 JUILLET 2024**

#### **Recommandation du comité**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement de la toiture en tôle par un nouveau revêtement métallique à joint debout pour un bâtiment unifamilial en secteur de valeur exceptionnelle selon la modalité suivante :

- Que les travaux de remplacement du revêtement n'affectent pas la forme de la toiture afin que celle-ci conserve la courbe de ses versants, qui est une caractéristique identitaire des maisons de style « canadiennes ».

Recommandée à l'unanimité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande de PIIA.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie RICHARD  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-08

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245453009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA09-0042, l'agrandissement en cour arrière du bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 18 555, rue Joseph-Lahaie sur le lot 2 590 743 du cadastre du Québec .

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée à l'arrondissement pour l'agrandissement du bâtiment en cour arrière.

Les travaux projetés sont assujettis au règlement de PIIA (CA29-0042) en vertu du chapitre 3, art. 25.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o

**DESCRIPTION**

Agrandissement d'un étage en cour arrière d'une superficie de 18,23m<sup>2</sup> tels que les plans réalisés par La Cabane, design+architecture, daté du 17 mai 2024.

Matériaux utilisés:

Toiture: bardeau d'asphalte; Couleur: Noir deux tons

Revêtement extérieur: fibrociment St-Laurent (ou équivalent); Couleur: Gris Argent

Porte et fenêtres; Couleur: Blanc

**JUSTIFICATION****Comité consultatif d'urbanisme - réunion en visioconférence du mercredi 5 juin 2024**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du rez-de-chaussée d'un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé en cour arrière.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o

**MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande de PIIA.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie RICHARD  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-08

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248707017

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'installation d'une clôture autour de la piscine, au 5685, rue Murray, sur les lots 1 841 905 et 1 841 908 du cadastre du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le requérant propose d'installer une enceinte autour de la piscine résidentielle afin d'en sécuriser l'accès. La propriété est située sur un terrain riverain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

L'enceinte autour de la piscine d'une hauteur de 1,2 m (4 pieds) sera composée de deux types de clôture: une en verre et une en aluminium noir le long de la limite latérale du terrain.

**JUSTIFICATION****Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 5 juin 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'installation d'une clôture autour de la piscine située en cour arrière sur un terrain riverain.

Recommandée à l'unanimité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature (installation d'une clôture).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-07-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249141006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment résidentiel de la catégorie d'usages H4 (Habitation collective) de 6 étages et 161 logements au 120, chemin de la Rive-Boisée (adresse projetée) sur le lot 1 843 193 du cadastre du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le requérant souhaite procéder à la démolition de trois bâtiments situés sur le lot 1 843 193, afin d'y construire un nouveau bâtiment résidentiel de la catégorie d'usages H4 (Habitation collective) de 6 étages et 161 logements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Il est proposé de construire un bâtiment multifamilial de catégorie H.4 (Habitation collective) de 6 étages comprenant 161 logements qui sera implanté tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Danny Houle, sous la minute 40509 de son greffe, selon la version en date du 4 juillet 2024.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

Bloc architectural blanc  
Compagnie/Modèle : Shouldice (ou équivalent)  
Format : 16 pouces x 8 pouces  
Couleur : Ultra white  
Mortier: Couleur similaire

Brique noire  
Compagnie/Modèle : Brampton brick (ou équivalent)  
Format : 10,5 pouces x 3,5 pouces  
Couleur : Noire  
Mortier: Couleur similaire

Panneau de béton composite 8mm  
Compagnie : Swisspearl (ou équivalent)

Couleur : Gris foncé (anthracite 7025)

Panneau de béton composite 8mm  
Compagnie : Swisspearl (ou équivalent)  
Couleur : Gris clair (anthracite 7020)

Mur rideau (entrée principale):  
Verre clair

Ouvertures (rez-de-chaussée - boulevard Gouin Ouest)  
Verre opaque

## JUSTIFICATION

**Les documents et plans révisés adressant les commentaires du comité consultatif d'urbanisme ont été soumis le 3 juillet 2024 à la satisfaction de la Division urbanisme, permis et inspection. Concernant la servitude de passage, les promoteurs ont signifié leur intention de souscrire à la demande de l'arrondissement et qu'une reconnaissance du tracé projeté de la servitude de passage est intégré parmi les plans projetés d'implantation, joint au présent sommaire. La servitude sera formellement octroyée à l'arrondissement à une date ultérieure.**

---

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU 5 JUIN 2024

#### Recommandation du comité

M. Lyes Ramini, architecte, et M. Guy Morand, architecte, associé principal et président, de la firme Forme Studio architecture, ainsi que M. Abderrahim Younes et M. Walter Asatoorian, représentant de Développement Signature et promoteur du projet, ont rejoint la réunion à 18h04. M. Ramini fait une présentation du projet aux membres suivi d'une période de questions. Les invités ont quitté la réunion à 18h46.

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel (H4) de six (6) étages comprenant 161 logements, selon la modalité suivante :

- Qu'un plan d'architecture de paysage révisé et complet, signé par un professionnel en la matière, et assurant le respect des milieux hydriques et humides sur le terrain, soit déposé.

Recommandée à l'unanimité.

---

### COMITÉ D'ARCHITECTURE - RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU 23 MAI 2024

#### Recommandation du comité

Le projet est présenté pour la deuxième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition de deux bâtiments commerciaux et un bâtiment résidentiel, ainsi que la construction d'un bâtiment résidentiel isolé de 6 étages et 161 logements. Faisant suite aux commentaires du comité tenus lors de la réunion du 21 mars 2024, les requérants ont soumis des plans modifiés.

À la lumière de la nouvelle proposition, le Comité suggère que le verre employé aux deux premiers niveaux de la façade donnant sur Gouin (stationnement intérieur) ait un certain

degré d'opacité.

Néanmoins, le Comité d'architecture accueille favorablement la nouvelle proposition des requérants et accepte que le dossier puisse cheminer auprès du comité consultatif d'urbanisme.

---

## **COMITÉ D'ARCHITECTURE - RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU 21 MARS 2024**

### **Recommandation du comité**

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition de deux bâtiments commerciaux et un bâtiment accessoire, ainsi que la construction d'un bâtiment résidentiel isolé de 161 logements.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Le comité souhaite que la façade du bâtiment donnant sur le boulevard Gouin soit révisée afin que son apport au projet soit tout aussi intéressant que les autres élévations.

Pour ce faire, le comité demande que :

- un traitement plus intéressant des lignes de façade, des ouvertures et des matériaux puisse composer un dynamisme plus intéressant et permette d'éviter les longs murs aveugles et peu rythmés.
- l'interface entre le bâtiment et la rue soit revue en prenant en meilleure considération de l'échelle humaine et le rapport au parcours piéton sur le boulevard Gouin.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030: objectif 19.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE  
Conseiller en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-15

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et  
études techniques

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245453010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA09-0042, la construction d'un bâtiment multifamilial (h3) de trois étages comprenant 20 unités de logement, situé au 10 500 boulevard Gouin, sur le lot 1 388 500 du cadastre du Québec

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée pour la la construction d'un bâtiment multifamilial (h3) de trois étages comprenant 20 unités de logement et 21 cases de stationnement, situé au 10 500 boulevard Gouin, sur le lot 1 388 500 du cadastre du Québec

Un premier projet a déjà été approuvé sur ce site pour la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec mezzanine comprenant 20 logements (1er mai 2023 - résolution CA23 29 0137). Or, suite à certaines contraintes, le requérant a décidé de revoir son projet. Comme la volumétrie et la composition architecturale sont complètement différentes de la version approuvée, le projet est analysé sous son nouvel aspect.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA23 29 0137  
Dossier décisionnel: 1239728011

**DESCRIPTION**

Le bâtiment multifamilial de trois étages sera construit selon les plans de Rabih Khazaka, architecte, en date du 12 novembre 2021 et révisé le 24 juillet 2024.  
Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

**Maçonnerie**

- Brique
- Fabricant : Watsontownbrick ou équivalent
- Modèle : Manhattan series
- Couleur : coal

**Pierre**

- Fabricant : Permacon ou équivalent
- Modèle : Muret Laffit Tandem
- Couleur : nuancé gris newport

### **Parement métallique**

Aluminium

- Fabricant : Panfab ou équivalent
- Modèle : PS-200 Panfab standard
- Série : D-Max
- Couleur : blanc Ral9016

### **Aluminium**

- Fabricant : Panfab ou équivalent
- modèle : PS-200 Panfab standard
- Série : D-Max
- Couleur : Duranar xl rigel-2

### **Solins des parapets**

Acier prépeint

- Fabricant : Vicwest ou équivalent
- Couleur : gris foncé

### **Solins et soffites des balcons et marquises**

Acier prépeint

- fabricant Vicwest ou équivalent
- couleur : blanc ral9016

### **Fenêtre**

- couleur : noir

### **Garde-corps**

Aluminium et verre

- Fabricant: Ramp-art ou équivalent
- Verre trempé de 6mm clair
- Éléments structuraux: aluminium

## **JUSTIFICATION**

### **Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 juillet 2024**

Considérant que toute nouvelle construction de type résidentiel est assujettie règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Considérant que le lot 1 388 650 est situé dans la zone 3 « parcours riverain » selon l'annexe A du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Considérant que l'aménagement d'un stationnement n'est pas souhaitable dans une cour avant longeant le « parcours riverain » ;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 3 étages selon la modalité suivante :

- Que la case de stationnement parallèle au boulevard Gouin Ouest soit éliminée et paysagée.

Recommandée à la majorité.

## **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 20 juin 2024**

Le projet est présenté pour la seconde fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, comprenant 20 logements.

Faisant suite aux commentaires émis lors de la réunion du 23 mai 2024, une proposition modifiée a été présentée.

Le Comité apprécie grandement les efforts qui ont été faits pour répondre aux préoccupations précédemment évoquées, à savoir l'allègement du traitement de l'entrée afin de concentrer le geste au niveau du rez-de-chaussée pour optimiser l'expérience des usagers à hauteur du piéton.

Dans le même ordre d'idée, le Comité mentionne qu'une attention particulière doit être portée à la typographie utilisée pour inscrire le numéro civique sur le bâtiment. Celle-ci doit demeurer sobre et non surdimensionnée.

Le Comité d'architecture accepte que le dossier puisse cheminer vers les étapes subséquentes.

## **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 23 mai 2024**

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, comprenant 20 logements.

Le comité apprécie l'allure sobre et épuré de l'ensemble du bâtiment mais remet en question le geste sculptural proposé pour marquer l'entrée du bâtiment.

La volonté de vouloir marquer l'entrée est bien comprise par le comité mais celui-ci mentionne que les efforts devraient être concentrés au rez-de-chaussée pour optimiser l'expérience des usagers à hauteur du piéton. Le geste devrait donc être allégé dans sa hauteur.

La portion vitrée devrait être augmentée de manière à créer un vestibule invitant en relation avec son environnement.

L'utilisation de maçonnerie devrait être privilégiée au pourtour de cette entrée.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o

### **MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande de PIIA

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie RICHARD  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-08

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248707018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment accessoire, au 21269, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 4 304 307 du cadastre du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment de deux étages prénommé « Le Belvédère » construit en 1941 et la construction d'un bâtiment accessoire (garage). « Le Belvédère » est présentement vacant et serait en mauvais état (structure déficiente et infiltration d'eau).

« Le Belvédère » est situé sur l'ensemble conventuel de la congrégation des Sœurs de Sainte-Croix. L'Ermitage Sainte-Croix et sa chapelle ont été inventorié dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Aucun statut juridique n'y est associé.

Le site est identifié « Grande propriété à caractère institutionnel » à l'annexe C du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA29 0042). La construction d'un nouveau bâtiment accessoire est une intervention assujettie en vertu de l'article article 58.2. du dit règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

Le projet vise la démolition d'un bâtiment de deux étages prénommé « Le Belvédère » construit en 1941 portant le numéro d'immeuble 21279, boulevard Gouin Ouest et la construction d'un bâtiment accessoire (garage).

Le bâtiment accessoire (garage) sera utilisé comme un usage accessoire à l'usage principal soit le bâtiment de l'Ermitage Sainte-Croix portant le numéro d'immeuble 21269, boulevard Gouin Ouest.

Le bâtiment accessoire sera implanté sur le lot 4 304 307, tel que montré sur le plan de l'arpenteur-géomètre Martin Gascon, sous la minute 20620 de son greffe, en date du 26 mars 2024. Il sera construit selon les plans datés du 19 février 2024 de Sonia Gagné, architecte.

Le bâtiment accessoire sera revêtu des matériaux suivants:

- Revêtement mur extérieur : brique beige (agencée au muret de pierre)
- Revêtement mur extérieur : tôle en acier prépeint, tel que Vicwest, modèle Prestige 16 po, rainures verticales (26 cal), fini polyuréthane argenté
- Solinage : Acier prépeint couleur anodisé naturel
- Fenestration : aluminium fini anodisé clair
- Portes : Acier peint couleur gris pâle agencé à la tôle
- Toiture : tôle en acier prépeint, tel que Vicwest, modèle Prestige 16 po, rainures verticales (26 cal), fini polyuréthane argenté

## JUSTIFICATION

### **Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 juillet 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment accessoire (garage).

Recommandée à l'unanimité.

---

### **Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 25 avril 2024 à 9h**

Le projet est présenté pour la seconde fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la démolition d'un bâtiment abritant un garage et un usage résidentiel à l'étage. Le bâtiment prénommé « Le Belvédère » a été construit en 1941. Le Belvédère est présentement vacant et serait en mauvais état (structure déficiente et infiltration d'eau). Le bâtiment est situé sur l'ensemble conventuel de la congrégation des Sœurs de Sainte-Croix. L'Ermitage Sainte-Croix et sa chapelle ont été inventoriés dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Aucun statut juridique n'y est associé.

Faisant suite à la réunion du 21 mars, des informations supplémentaires ont été soumises quant aux futurs travaux envisagés par le nouveau propriétaire. Le revêtement de toiture du bâtiment principal ayant remplacé récemment, il n'est prévu de le remplacer lorsque l'agrandissement sera construit. Les matériaux de l'agrandissement seront la pierre et le bois alors que la brique a été privilégiée pour alléger le garage accessoire.

Les membres du Comité sont en accord avec l'orientation des matériaux et l'harmonisation des couleurs et recommande la présentation du garage accessoire au comité consultatif d'urbanisme.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

## MONTREAL 2030

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande de PIIA.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le sommaire est signé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division ingénierie et infrastructure, agissant comme directeur de la direction développement du territoire et études techniques, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 19 juillet 17h jusqu'au vendredi 2 août 2024 17h.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Andrea SZABO  
Cheffe de division permis et inspection

Le : 2024-07-23

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingénierie et infrastructures  
(arr. pierreonds/roxboro)

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1243050010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 13 juin 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 13 juin 2024. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise BLANCHARD  
adjointe à la direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-04

Stefan KOPCZYNSKI  
c/d - Ingénierie et infrastructures (arr.  
pierreonds/roxboro)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études  
techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1244991009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de trois (3) nouveaux membres au sein du Conseil des Aîné(e)s de Pierrefonds-Roxboro et le retrait de deux (2) membres pour la période du 6 août au 31 décembre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a créé un Conseil des aînés afin d'offrir un lieu de consultation et de participation aux aînés de l'arrondissement et de leur permettre de partager leurs préoccupations. Approuver la nomination de trois (3) nouveaux membres et le retrait de deux (2) membres au sein du Conseil des Aînés pour la période du 6 août au 31 décembre 2024. Les deux personnes se désistent de leurs fonctions pour des raisons personnelles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 29 0315 Nomination pour la création d'un Conseil des aînés à Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

Pour devenir membre du Conseil des Aînés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, la personne candidate doit:

- être âgé(e) de 55 ans et plus
- résider dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- manifester un intérêt à s'impliquer dans les dossiers qui concernent les aînés
- être disponible pour se présenter aux assemblées du Conseil des Aînés et si nécessaire de s'impliquer dans divers comités pour étudier des dossiers d'arrondissement en lien avec les aînés.

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social de l'arrondissement assure le suivi administratif du Conseil des Aînés de Pierrefonds-Roxboro et offre le soutien et l'encadrement nécessaire aux aînés.

Une campagne de recrutement s'est déroulée pour recruter les personnes intéressées à faire partie du Conseil des Aînés. L'annonce a été publiée sur le site de l'arrondissement, Facebook, sur le site de la Ville de Montréal et sur les panneaux électroniques. Les candidats ont rempli un formulaire de mise en candidature et ont été rencontrés par un(e) employé(e) de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social de l'arrondissement.

Dans ce cadre, il a été procédé à la nomination des trois personnes suivantes au sein du Conseil des Aînés de Pierrefonds-Roxboro:

Mme Donna Lalonde  
Mme Monique Worth  
M. Claude Poirier

Dans ce cadre, il a été procédé au retrait des deux personnes suivantes au sein du Conseil des Aînés de Pierrefonds-Roxboro:

Mme Diane Meunier  
M. Lorenzo Salvaggio

## **JUSTIFICATION**

Le rôle du Conseil des aîné(e)s de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est de conseiller le maire et les élu(e)s sur toutes questions qui touchent les aînés, et de s'assurer que l'on tienne compte des préoccupations des aînés dans les décisions qui touchent l'Arrondissement. Ainsi, le Conseil des aîné(e)s de Pierrefonds-Roxboro promeut le pouvoir collectif et individuel des aîné(e)s afin qu'ils soient reconnus et respectés en tant que résidents à part entière.

Le Conseil des aîné(e)s de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro se préoccupe des particularités économiques, démographiques, géographiques et sociales de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et s'inspire, en particulier, des valeurs qui reflètent la fonction publique de l'Arrondissement dont :

1. Le Leadership, soit la Capacité de Susciter la confiance et la Motivation, et d'exercer une Influence positive dans la recherche de l'excellence.
2. Le respect, qui se manifeste par l'écoute, l'ouverture, l'acceptation des différences et la conformité aux lois et règlements.
3. La collaboration, qui est une condition essentielle aux relations de travail harmonieuses et aux actions cohérentes.
4. L'action responsable, démontrée quotidiennement par une gestion adéquate des ressources humaines, financières, matérielles et environnementales.
5. La rigueur et le professionnalisme, qui se distinguent par l'éthique, la compétence, le travail bien fait et la qualité du service à la population.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 avec des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les décisions prises par l'arrondissement ont des conséquences sur la vie présente des aîné(e)s.

Selon le recensement de 2021, les aîné(e)s de Pierrefonds-Roxboro âgés de cinquante ans et plus comptent pour 40 % de sa population et puisque l'arrondissement est le palier de gouvernement le plus près de la population, il est donc pertinent de faire appel à ce segment de la population dans le cadre de la démocratie locale et de la participation citoyenne.

**IDENTIFICATION****Dossier # :1244991010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de trois (3) nouveaux membres au sein du Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro et le retrait d'un (1) membre pour la période du 6 août au 31 décembre 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a créé un Conseil jeunesse afin d'offrir un lieu de consultation et de participation aux jeunes de l'Arrondissement et de leur permettre de partager leurs préoccupations. Approuver la nomination de trois (3) nouveaux membres et le retrait d'un (1) membre au sein du Conseil jeunesse pour la période du 6 août au 31 décembre 2024. La personne se désiste de ça fonction pour des raisons personnelles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 29 0314 Nomination pour la création d'un conseil jeunesse à Pierrefonds-Roxboro

**DESCRIPTION**

Pour devenir membre du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro la personne candidate doit:

- être âgé(e) entre 12 et 30 ans
- résider dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- manifester un intérêt à s'impliquer dans les dossiers qui concernent les jeunes et à faire avancer les conditions de vie des jeunes montréalais(es)
- être disponible pour se présenter aux assemblées du Conseil jeunesse et si nécessaire de s'impliquer dans divers comités pour étudier des dossiers d'arrondissement en lien avec la jeunesse.

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social de l'Arrondissement assure le suivi administratif du Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro et offre le soutien et l'encadrement nécessaires aux jeunes.

Une campagne de recrutement s'est déroulée d'octobre à novembre 2023 pour recruter les personnes intéressées à faire partie du Conseil jeunesse. L'annonce a été publiée sur le site de l'Arrondissement, Facebook, Instagram, le site de la Ville de Montréal et sur les panneaux électroniques. Les candidats ont rempli un formulaire de mise en candidature et ont été rencontrés par un(e) employé(e) de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social de l'Arrondissement.

Dans ce cadre, il a été procédé à la nomination des trois personnes suivantes au sein du Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro:

Monsieur Jason Djeudje  
Monsieur Alexander Warth  
Madame Jessica Williams-Daley

Dans ce cadre, il a été procédé au retrait de la personne suivante au sein du Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro:

Madame Kalla La Fortune

## **JUSTIFICATION**

Le rôle du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est de conseiller le maire et les élu(e)s sur toutes questions qui touchent les jeunes, et de s'assurer que l'on tienne compte des préoccupations des 12-30 ans dans les décisions qui touchent l'Arrondissement. Ainsi, le Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro promeut le pouvoir collectif et individuel des jeunes afin qu'ils soient reconnus et respectés en tant que résidents à part entière.

Le Conseil jeunesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro se préoccupe des particularités économiques, démographiques, géographiques et sociales de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et s'inspire, en particulier, des valeurs qui reflètent la fonction publique de l'Arrondissement dont:

1. Le Leadership, soit la Capacité de Susciter la confiance et la Motivation, et d'Exercer une Influence Positive dans la Recherche de l'Excellence.
2. Le Respect qui se Manifeste par l'Écoute, l'Ouverture, l'Acceptation des Différences et la Conformité aux Lois et Règlements.
3. La Collaboration, qui est une condition Essentielle aux Relations de travail Harmonieuses et aux actions Cohérentes.
4. L'Action Responsable, Démontrée Quotidiennement par une Gestion Adéquate des Ressources Humaines, Financières, Matérielles et Environnementales.
5. La Rigueur et le Professionnalisme, qui se distinguent par l'Éthique, la Compétence, le travail bien fait et la Qualité du Service à la Population.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 avec des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les décisions prises par l'arrondissement ont des conséquences sur la vie présente des jeunes ainsi que sur leur avenir.

Selon le recensement de 2021, les jeunes de Pierrefonds-Roxboro âgés entre 12 et 30 ans comptent pour 30 % de sa population et puisque l'Arrondissement est le palier de gouvernement le plus près de la population, il est donc pertinent de faire appel à ce segment de la population dans le cadre de la démocratie locale et de la participation citoyenne.

La nomination des membres du Conseil Jeunesse permet d'augmenter la représentation de la

jeunesse de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro  
Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna VALENTE  
conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-03

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**Tél :**

**Approuvé le :** 2024-07-08

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248707016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 5 juin et 10 juillet 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 5 juin et 10 juillet 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

s/o

**JUSTIFICATION**

s/o

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-08

Stephane QUESNEL  
c/d urb.p permis & inspections

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
Directrice Développement du territoire et études techniques